



LA CONTRIBUTION DES POLES DE COMPETITIVITE AU RENFORCEMENT DE LA DYNAMIQUE DE L'ECOSYSTEME REGIONAL



Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 27 septembre 2017

Les pôles de compétitivité Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation,
Aqua-Valley, Cancer-Bio-Santé, DERBI et Trimatec
ont aimablement autorisé le CESER Occitanie à utiliser leurs logos.

Au cours de l'élaboration de l'Avis du CESER,
les pôles « Agri Sud-Ouest Innovation » et « QualiMéditerranée » ont fusionné
et le « Pôle EAU » après fusion avec deux clusters de son domaine, est devenu « Aqua-Valley ».

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
27 octobre 2017**

**LA CONTRIBUTION DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ
AU RENFORCEMENT DE LA DYNAMIQUE DE L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL**

Avis adopté

Rapporteuse : **Virginie GALLIGANI**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE

AVIS
LA CONTRIBUTION DES POLES DE COMPÉTITIVITÉ AU RENFORCEMENT
DE LA DYNAMIQUE DE L'ÉCOSYSTEME RÉGIONAL

EXPLICATIONS DE VOTE

REVUE DE PRESSE

**EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CESER
OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Madame la Présidente de la Commission Finances représentant la Présidente de Région,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, Chers collègues,
Madame, Monsieur,

Nous approchons de la fin de cette mandature et nous sommes à la veille de la mise en place, début 2018, d'un nouveau CESER avec un nombre de conseillers réduit ; je dirai quelques mots sur le projet de règlement intérieur en cours de préparation.

Au vu des nombreux travaux réalisés par les différentes commissions du CESER, nous avons programmé une assemblée plénière par mois d'octobre à décembre, et celle de ce mois-ci se tiendra sur 2 jours, aujourd'hui et demain. En effet, nous avons 6 projets d'avis à l'ordre du jour de cette séance plénière des 26 et 27 octobre, apportant ainsi la preuve que nous avons su tenir nos engagements et gérer notre plan de travail malgré les difficultés.

Nous avons été saisis par la Présidente de Région, conformément à la loi, dans le cadre d'une saisine obligatoire, sur les Orientations budgétaires 2018 de la Région. Le projet d'avis préparé par la Commission Finances - Politiques contractuelles - je remercie son président Bruno LAFAGE et les conseillers de la Commission 11 et des autres commissions pour le travail accompli - sera présenté par le rapporteur Henri SALLANABE. J'adresse également mes remerciements à Claire FITA, Présidente de la Commission Finances du Conseil régional, et à Jean-Pierre PONCET-MONTANGE, Directeur des affaires financières, qui ont présenté ces Orientations budgétaires le 17 octobre dernier devant la commission 11 et les bureaux des onze autres commissions sectorielles.

Je salue par ailleurs le bon travail de la commission 11 sur le compte administratif 2016 réalisé dans le cadre du groupe de travail animé par Joël LAVAIL que je remercie, et la qualité du rapport sur les fonds européens 2014-2020 qui sera remis à tous les conseillers ainsi qu'à la nouvelle assemblée à des fins pédagogiques. Merci également à l'équipe administrative, Dominique-Marie FELIX et Noémie EYQUEM.

A l'ordre du jour de cette séance plénière, il y a également 5 autres projets d'avis élaborés dans le cadre d'autosaisines, sur des sujets que nous avons jugés déterminants pour le développement économique, social de la région Occitanie :

Cet après-midi, seront présentés les rapports suivants :

- *Favoriser l'accès à des bâtiments performants au plan énergétique en Occitanie - Commission Politiques environnementales et énergétiques – La rapporteure est Marie-Laure CAMBUS*
- *La territorialisation des politiques culturelles en Occitanie – Commission Culture – Jeunesse – Citoyenneté – Vie associative – Le rapporteur est Arnaud CARPIER*

Demain matin, nous poursuivrons, avec :

- *La contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional - Commission Transfert - Innovation – Valorisation de la Recherche - La rapporteure est Virginie GALLIGANI*
- *Comment favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur en Occitanie? - Commission Enseignement supérieur - Recherche – Le rapporteur est Bruno SIRE*
- *Evaluation des politiques publiques : promouvoir une dynamique régionale avec un CESER acteur au sein d'un dispositif nouveau – Commission Suivi et évaluation des politiques publiques – Le rapporteur est Guillaume COURSIN*

(...)

Autant de sujets, comme vous pouvez le constater, sur des points importants. Suite à la loi NOTRe qui a donné mission aux CESER pour l'évaluation et le suivi des politiques publiques, la commission du même nom s'est autosaisie de cette nouvelle mission, nouvelle opportunité d'agir pour l'intérêt général. Mais évaluation ne signifie pas sanction. Le défi ouvert est celui de notre capacité à trouver, ensemble, un espace d'intelligence partagée, de mieux comprendre et de mieux appréhender l'efficacité des politiques publiques.

Une baisse des dotations de l'Etat pour les régions en 2018

Les Orientations budgétaires 2018 de la Région s'inscrivent dans un contexte particulier pour les Régions de France. En effet, actuellement est en débat la loi de finances pour 2018, qui impactera fortement les budgets régionaux. Et le mécontentement des présidents de Régions s'est fait entendre lors du Congrès des Régions de France réuni à Orléans les 27 et 28 septembre.

Le Premier Ministre Edouard Philippe a annoncé la baisse des dotations de l'Etat aux Régions, notamment la non-reconduction du fonds de soutien au développement économique de 450 millions d'euros, prévue dès 2017 pour aider les Régions à faire face au transfert de compétences des Départements aux Régions à compter de 2018, notamment la compétence exclusive dans le domaine du développement économique.

Sous le précédent Gouvernement, il avait été conclu un accord débouchant sur une compensation de 600 millions d'euros, via le remplacement de la dotation générale de fonctionnement par une part de TVA reversée aux régions, leur permettant de retrouver une aisance fiscale, pouvant ainsi compter sur un produit en hausse régulière, et un fonds de 450 millions d'euros annuels, remis en cause aujourd'hui ; les Régions ont exprimé leur désaccord.

(...)

La réalisation des LGV en Occitanie suspendue aux conclusions des Assises de la Mobilité

Avec l'inauguration début juillet de deux nouvelles LGV, Paris-Rennes et Paris-Bordeaux, le Président de la République a fait savoir qu'il y aura un gel dans la réalisation de projets d'infrastructures nouveaux, dans l'attente de l'adoption de la future loi des mobilités prévue au 1^{er} semestre 2018 ; la réalisation des lignes LGV Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan sont en cause, l'absence de financement étant invoquée. La priorité de la politique gouvernementale est de se recentrer vers les transports du quotidien.

Cette décision de l'Etat nous a surpris par la qualification de projets nouveaux alors qu'il s'agit de la mise en œuvre d'engagements précis du Conseil Interministériel d'aménagement et de développement du territoire depuis le 14 mai 1991, avec une Déclaration d'Utilité publique le 6 juin 2016 ; les retards pris par les collectivités du Sud-Ouest dans le montage financier ont hélas facilité cette décision de gel des projets.

A noter, seul le chantier du Grand Paris Express ne serait pas remis en cause (25 milliards d'€ pour les infrastructures et 10 milliards pour les aménagements – *ce dernier coût dépasse celui de la réalisation de la phase 2 du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest - GPSO, Bordeaux-Toulouse estimé à 9,5 milliards d'€*) ainsi que les projets Canal Seine-Nord et Lyon-Turin.

Ce gel dans la réalisation des LGV Bordeaux-Toulouse, Montpellier-Perpignan n'est pas acceptable. La région Occitanie compte plus de 5 millions d'habitants, il en va de son développement économique, de son attractivité. Le Sud-Ouest de la France, de l'Atlantique à la Méditerranée, c'est plus de 12 millions d'habitants, soit autant que l'Île-de-France. Au moment où l'Espagne vient d'achever l'interconnexion des capitales régionales au TGV, nous demandons le respect des décisions de l'Etat ainsi que celui des calendriers fixés pour les projets suivants : Bordeaux-Toulouse, Montpellier-Perpignan et l'interconnexion avec l'Espagne.

Certes des réunions de travail ont été organisées au niveau régional ou avec la Ministre des Transports Elisabeth BORNE pour évoquer notamment les scénarios de modèle financier permettant de réaliser Bordeaux-Toulouse, par exemple en s'inspirant du modèle du Grand Paris avec notamment une taxe sur l'immobilier de bureaux et une écotaxe ; toutefois, aujourd'hui, il est impératif de se rassembler autour de cette réalisation pour qu'elle soit réellement effective en 2024, comme décidé. L'Occitanie n'a que trop attendu le TGV qui placera la Ville rose – *qui deviendra la 3^{ème} ville de France dans 5 ans devant Lyon* - à seulement 3 heures de Paris, et ouvrira, grâce à la ligne Montpellier-Perpignan, les portes de la plus grande région de France sur l'Espagne, le Portugal, et l'Europe.

Après la pétition lancée fin septembre par le Groupe la Dépêche pour la LGV en Occitanie, qui a déjà recueilli plus de 10 000 signatures, et pour laquelle je vous ai tous invités à déposer votre signature pour montrer l'engagement du CESER, des organisations qui le composent, le 4 octobre, à l'occasion des 25 ans de l'association Eurosud TEAM, avec la Présidente de Région, nous avons appelé à la mobilisation de tous les acteurs socio-économiques à Toulouse pour défendre la mobilité, l'intermodalité dans une région en plein développement démographique et économique, avec des Métropoles qui devraient être reliées entre-elles.

Ce colloque a rassemblé plus de 700 personnes : élus locaux, acteurs économiques, culturels et sportifs, responsables d'associations d'usagers. La Présidente de Région et moi-même avons rappelé la grande injustice de cette remise en cause par l'Etat des projets de LGV en Occitanie.

Il faut savoir qu'il n'y a pas de croissance durable pour les territoires sans infrastructures de transport modernes. Opposer les trains du quotidien et les TGV n'a pas de sens car ce sont les deux composantes d'un système ferroviaire d'avenir dont on connaît les performances environnementales. L'Etat doit respecter ses engagements pris sur le GPSO.

Cette mobilisation, celle prévue le 29 novembre à Perpignan ainsi que la pétition lancée doivent aider à peser dans les conclusions des Assises de la Mobilité, en décembre.

La réalisation de ces chantiers engagés créerait des milliers d'emplois et permettrait l'insertion professionnelle de jeunes, l'acquisition de qualifications, et devrait avoir un impact en termes de réduction de chômage.

Autoroute Toulouse-Castres

Le CESER demande aussi le respect des engagements de l'Etat et des collectivités pour l'autoroute Toulouse-Castres avec la décision attendue du Conseil d'Etat en janvier 2018.

Autres enjeux pour notre région : l'Agriculture, l'Eau, La Montagne, l'Aménagement durable, équilibré du territoire...

Hormis les enjeux de la mobilité en France, le Gouvernement a également lancé les Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) en juillet dernier, articulés autour de deux chantiers, le premier consacré à la création et à la répartition de la valeur (septembre), le second portant sur une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous (octobre/novembre).

D'août à novembre, ce sont donc quatorze ateliers, dont un atelier transversal, qui sont prévus. Les échanges au sein de ces ateliers associeront l'ensemble des parties prenantes : producteurs, industries agroalimentaires, distributeurs, consommateurs, restauration collective, élus, partenaires sociaux, acteurs de l'économie sociale, solidaire et de la santé, organisations non gouvernementales, associations caritatives et d'aide alimentaire à l'international, banques, assurances ...

La DRAAF Occitanie, le Conseil régional et la Chambre régionale d'agriculture ont organisé en région, le 20 septembre à l'ENSAT d'Auzeville-Tolosane, un séminaire afin que la Région Occitanie contribue à la réflexion des Etats généraux de l'alimentation. Ce séminaire a proposé de centrer la réflexion sur la création et la répartition de la valeur, avec pour objectif de renforcer la structuration et les stratégies de filières sur la valorisation économique de la qualité, en tenant compte des atouts et des contraintes de l'Occitanie, de créer des coopérations favorables entre la production agricole, la transformation agroalimentaire et la distribution, pour mieux répondre aux besoins des consommateurs.

Le CESER était représenté.

Il est important de se mobiliser pour notre agriculture ; l'Occitanie est la 2^{ème} région agricole française derrière la Nouvelle-Aquitaine, la 1^{ère} région française pour les SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine), une agriculture bio de plus en plus présente.

Le projet d'avis « Les conditions de la réussite d'une agriculture durable : Les propositions du CESER Occitanie » préparé actuellement par la commission Agriculture – Forêt – Bois du CESER, et à présenter en assemblée plénière le 23/11 prochain, entre pleinement dans la réflexion des EGA.

Le CESER a par ailleurs participé à d'autres événements déterminants tels que le Forum Occitanie 2040 le 2 octobre, lancement de la concertation en vue de définir le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable, et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la démarche régionale de prospection sur l'eau « H2O30, l'eau en partage », les Rencontres de concertation pour le futur Parlement de la Montagne (au mois de juillet) ainsi qu'à la 1^{ère} journée inter-massifs pour ce Parlement le 20 septembre.

J'apporte quelques précisions sur 2 de ces points :

Avec le SRADDET, il s'agit pour la Région de porter une ambition régionale qui ne saurait se résumer à un document de gestion des sols. Le but de la démarche est d'imaginer la manière de vivre ensemble en Occitanie dans les années à venir, de voir comment les déplacements, les logements ou encore l'environnement peuvent et vont évoluer.

Nous serons obligatoirement saisis par la Présidente de Région pour faire part de notre avis. La nouvelle Assemblée aura donc à présenter une contribution, probablement d'ici la fin du 1^{er} semestre 2018. Ce sera un travail partagé à réaliser entre les commissions et section concernées qui seront mises en place. Pour rappel, la nouveauté réside dans la portée prescriptive que génère ce schéma pour les collectivités et les groupements infrarégionaux.

Un Plan régional pour sécuriser la ressource en eau dans les territoires

Le CESER a également participé à la démarche de prospection sur l'eau. Nous avons fait part de nos propositions dans un cahier d'acteurs à paraître, rappelant ainsi dans une région en prise avec une démographie galopante (plus de 52 000 habitants par an), des épisodes de sécheresse récurrents depuis plus de 15 ans dans un contexte de réchauffement climatique, qu'il y a urgence de mettre en place un plan régional de sécurisation des ressources en eau dans les territoires. Nous avons des atouts en région pour y arriver, que constituent le Massif Central, le Massif des Pyrénées, les grands

fleuves, les grands barrages. Il faut préparer l'avenir de l'Occitanie qui sera la 3^{ème} région française la plus peuplée en 2021, en réalisant le stockage de l'eau, en améliorant notre capacité à la retenir, en faisant évoluer les comportements individuels et économiques.

La Région Occitanie est donc engagée sur diverses politiques, les compétences des Régions s'étant accrues avec la loi NOTRe.

Les projets d'avis du CESER

Le CESER s'est saisi des thématiques de : l'accès à des bâtiments performants au plan énergétique, la territorialisation des politiques culturelles, la contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional, l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur, l'évaluation des politiques publiques et a formulé des propositions concrètes. Autant de sujets sur lesquels la Région travaille avec détermination.

(...)

Demain matin, nous achèverons cette séance plénière en abordant les projets d'avis sur les pôles de compétitivité, l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur, l'évaluation des politiques publiques.

En matière de recherche, d'innovation, d'enseignement supérieur, le CESER a déjà rappelé, par des avis antérieurs, l'importance du développement de ces domaines pour notre territoire.

La contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional

Soutenir les pôles de compétitivité et renforcer les filières

Ainsi le CESER s'est construit un jugement favorable sur le rôle joué par les pôles de compétitivité sur l'écosystème régional, en termes d'aménagement du territoire et de mise en réseau des acteurs de l'innovation.

Ces pôles structurent des filières, des secteurs d'avenir tels que l'aéronautique, l'agro-industrie, les énergies renouvelables...En région, nous avons 7 pôles de compétitivité, dont un mondial (Aerospace Valley) et un à vocation mondiale (le Pôle Eau). Le développement de la politique de l'Etat et le rôle accru des Régions en faveur de ces pôles de compétitivité amènent le CESER à soutenir ces engagements, plus globalement les politiques publiques de valorisation de la recherche et de l'innovation. Ce sont là les points évoqués dans le projet d'avis. Le CESER souhaite être membre du Comité de pilotage de la Stratégie Régionale de l'Innovation, et des Comités Stratégiques de Filières afin d'affirmer son rôle d'acteur d'une évaluation régulière des pôles de compétitivité, mais aussi dans la gouvernance des pôles avec le statut de membre associé (comme à Aerospace Valley, Agri Sud-ouest Innovation, Cancer Bio Santé).

Le CESER préconise entre autres de poursuivre la réflexion d'un élargissement des territoires des pôles aux régions transfrontalières, le renforcement de leur collaboration avec les autres structures de développement économique et d'innovation, de faire davantage de place au potentiel régional en matière de sciences humaines et d'innovation sociale...

(...)

Je vous remercie !

**LA CONTRIBUTION DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ
AU RENFORCEMENT DE LA DYNAMIQUE DE L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 192
Pour : 188
Abstentions : 4

Rapporteure : **Virginie GALLIGANI**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Transfert – Innovation – Valorisation de la Recherche » du CESER, présidée par Alain RADIGALES. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion :

Monsieur **Hugues BLACHERE**,
Président du pôle de compétitivité TRIMATEC,

Monsieur **Sylvain BOUCHER**,
Président du pôle de compétitivité Pôle EAU,

Monsieur **Jean-Loïc CARRÉ**,
Directeur Général du pôle de compétitivité Pôle EAU,

Monsieur **Gilbert CASAMATTA**,
Président de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) Saint-Exupéry de Toulouse,

Monsieur **Gilles CHARIER**,
Directeur Général du pôle de compétitivité DERBI,

Monsieur **Michel CORBARIEU**,
Président de la société DENDRIS,

Monsieur **Alain COSTES**,
Directeur Scientifique de MAPPING Consulting,

Monsieur **Vincent COSTES**,
Directeur Général du pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation,

Monsieur **Jean-Marc DESSAPT**,
Directeur de l'Économie et de l'Innovation à la direction générale de la Région Occitanie,

Monsieur **Pierre DUFRESNE**,
Président de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) de Toulouse,
Toulouse Tech Transfert (TTT),

Monsieur **André JOFFRE**,
Président du pôle de compétitivité DERBI

Monsieur **Éric JOLIVET**,
Enseignant-Chercheur en Management de l'Innovation et Management de la santé
à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Toulouse,

Monsieur **Gérard LADIER**,
Directeur délégué secteur systèmes embarqués du pôle de compétitivité Aerospace Valley,

Monsieur **Christophe LEROUGE**,
Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
(DIRECCTE) en Occitanie,

Monsieur **Thierry PARRA**,
Directeur de la Valorisation et des Relations avec les Entreprises de la Communauté d'Universités et établissements (COMUE) de Toulouse Midi-Pyrénées,

Madame **Nadia PELLEFIGUE**,
Vice-Présidente du Conseil Régional Occitanie, en charge du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur,

Monsieur **Jean-Philippe PIN**,
Directeur de l'Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF) de Montpellier,

Monsieur **Gérard MATHERON**,
Directeur de Recherche, ancien Directeur Général puis Président du Cirad et ancien Président d'Agropolis,

Monsieur **Alexis MONNIER**,
Directeur Général du pôle de compétitivité Cancer Bio Santé,

Monsieur **Philippe NERIN**,
Président de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) de Montpellier, AxLR,

Monsieur **Laurent STAVAUX**,
Chargé de projets Extraction, séparation, purification au pôle de compétitivité TRIMATEC,

Monsieur **Dominique TOURNEIX**,
Président du pôle de compétitivité QUALIMED,

Monsieur **Liberto YUBERO**,
Président du pôle de compétitivité Cancer Bio Santé.

Cet avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Transfert – Innovation – Valorisation de la Recherche »

Le Bureau

Président

Alain RADIGALES

Vice-Présidente

Ghislaine GIBELLO

Secrétaire

Marielle GAUDOIS

Les membres

Hubert AÏT-LARBI

Ludovic ARBERET

Philippe AUGÉ

Sylvie BORIOS-NALE

Elvire De ALMEIDA LOUBIÈRE

Patrick DELFAU

Claude DUPUY

Éric FOUILLOT

Virginie GALLIGANI

Hélios GONZALO

Patric GRÈZE

Chantal GRIN

Marie-Agnès LARRIBAU

Michèle MARIN

Paul-Louis MAURAT

Gérard OMER

Philippe PATITUCCI

Michaël PINAULT

Anne PRZEWOZNY

Gérard RAMOND

Pierre REQUIER

Isabelle RICO-LATTES

Bruno SIRE

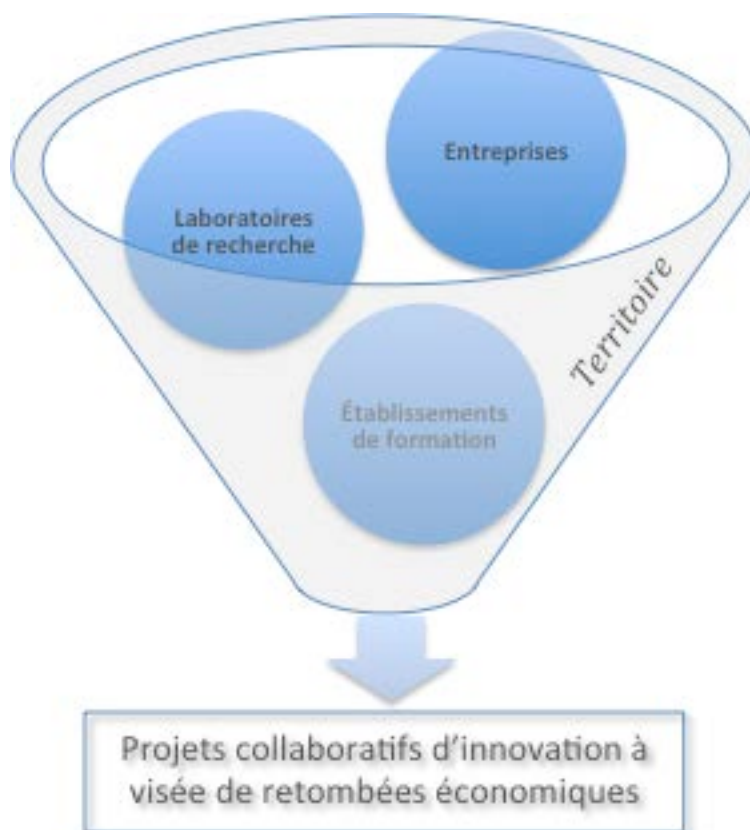
Daniel THÉBAULT

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. HISTORIQUE	3
I.1. Politique nationale de ré-industrialisation	3
I.1.1. Contexte de la création des pôles de compétitivité.....	3
I.1.2. Critères du cahier des charges	3
I.1.3. Moyens mis à disposition	4
I.2. Les phases d'évaluation des pôles de compétitivité : « la mesure de leur dynamisme ».....	4
I.2.1. Évaluation de la première phase 2006-2008	4
I.2.2. Évaluation de la deuxième phase 2009-2012	5
I.2.3. Évaluation de la politique des pôles sur la période 2006-2012	6
I.2.4. Évaluation à mi-parcours de la troisième phase 2013-2018.....	6
II. LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ EN RÉGION OCCITANIE.....	9
II.1. Hétérogénéité des pôles de compétitivité	10
II.1.1. Typologie	10
II.1.1.1. Des domaines d'activité issus de l'écosystème régional.....	10
II.1.1.2. Des territoires d'intervention qui rayonnent du territoire régional jusqu'à l'international	13
II.1.1.3. Un facteur important : le nombre d'entreprises membres.....	14
II.1.1.4. Le choix de l'indépendance dans un contexte d'équipes opérationnelles sous-dimensionnées .	14
II.1.1.5. Gouvernance : une représentativité des acteurs	15
II.1.1.6. Budget de fonctionnement : des financements en baisse	17
II.1.2. Des structures au service de leurs membres	17
II.1.2.1. Répondre aux enjeux à travers les Domaines d'Activités Stratégiques	18
II.1.2.2. Animer le réseau et soutenir les projets.....	18
II.1.2.3. Faire reconnaître et donner un accès aux financements par la labellisation des projets.....	19
II.1.2.4. Protéger par une gestion de la propriété industrielle (PI) et une politique de dépôt des brevets	20
II.1.2.5. Se regrouper pour plus de portée et de capacité	21
II.2. Impact de l'action des pôles sur le développement des entreprises membres	22
II.2.1. Une opportunité d'élargir ses partenariats.....	22
II.2.2. Un cahier des charges qui pousse vers les produits d'avenir	23
II.2.3. L'animation des filières pour le développement du territoire	23
III. LA PLACE DES PÔLES PARMI LES AUTRES STRUCTURES D'AIDE A LA MATURATION.....	25
III.1. Synergies et discordances	25
III.1.1. L'IRT : le bras armé du Pôle ?	25
III.1.2. Les SATT : une complémentarité mais une concurrence potentielle.....	26
III.1.3. Des initiatives régionales pour le développement de projets collaboratifs.....	27
III.2. Facteurs d'évolution des pôles de compétitivité	28
III.2.1. Dynamiser les politiques publiques	28
III.2.2. Accroître son influence et sa visibilité.....	29
III.2.3. Accéder à de nouveaux financements.....	30
III.2.4. Rapprocher recherche académique et monde des affaires	30
III.2.5. Analyser l'impact social	30
III.2.6. Se tourner vers les usages et les besoins.....	30
IV. PROPOSITIONS – PRÉCONISATIONS.....	32
IV.1. S'engager auprès des institutions.....	32
IV.1.1. Soutenir les politiques publiques.....	32
IV.1.2. Être acteur dans l'évaluation des pôles de compétitivité.....	32
IV.2. Accompagner la stratégie d'évolution des pôles dans le respect de leur diversité.....	33
IV.2.1. Conforter les situations ou inciter au changement	33
IV.2.2. Préparer l'avenir	33
CONCLUSION	34
ANNEXES.....	36
GLOSSAIRE.....	42

INTRODUCTION

La politique nationale consacrée aux pôles de compétitivité a été lancée par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) en 2004 : « Les pôles de compétitivité sont constitués par le regroupement sur un même territoire, d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics et privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation »¹. L'objectif consistait à créer des écosystèmes favorables à l'innovation et à l'entreprise par l'intermédiaire d'une politique novatrice qui constituait une rupture avec un mode traditionnel d'intervention via des politiques sectorielles et nationales².



Les pôles de compétitivité

Développer des synergies et des coopérations autour d'une thématique commune

En 10 ans d'existence, plusieurs études économiques ont confirmé l'impact positif des pôles de compétitivité sur la recherche et le développement. Néanmoins, en 2012, l'État a mis l'accent sur la nécessité, pour les pôles, de renforcer les retombées économiques de leurs actions en devenant des « usines à produits d'avenir » qui accompagnent les projets jusqu'à la mise sur le marché.

Aujourd'hui, la politique des pôles continue à évoluer pour s'adapter à de récentes dispositions pour un meilleur ancrage dans l'écosystème régional et une meilleure articulation avec les grandes priorités nationales :

¹ Extrait de l'article 24 de la loi 2004-1484 du 30 décembre 2004.

² Échos judiciaires Girondins, Innovation : quel bilan, après dix ans de pôles de compétitivité ? publié le 3 juin 2016.

- La réforme territoriale portée par la loi NOTRe promulguée en août 2015 a renforcé les régions en leur donnant de nouveaux périmètres. Les régions sont devenues compétentes en matière de développement économique et participent notamment plus directement au financement des projets labélisés par les pôles.
- La seconde phase de la « Nouvelle France Industrielle » (NFI), lancée en avril 2015, souhaite instaurer un rapprochement des pôles de compétitivité avec les neuf solutions stratégiques définies (nouvelles ressources, ville durable, mobilité écologique, transports de demain, médecine du futur, économie des données, objets intelligents, confiance numérique, alimentation intelligente).

Le contexte historique de l'évolution de la politique de l'État concernant les pôles de compétitivité, les nouvelles « Solutions » pour réindustrialiser la France, ainsi que la montée en puissance des régions entraînent une nécessaire évolution de la dynamique stratégique des pôles.

Par ailleurs, la nouvelle région Occitanie a hérité d'un grand nombre de pôles sur des thématiques très diverses, pouvant apparaître parfois redondants et avec des fonctionnements variés.

Durant cette période de transition et d'évaluation, le CESER, dont l'intérêt pour les pôles a été fermement exprimé depuis leur création, a décidé de s'autosaisir du sujet pour examiner l'enjeu que constitue « la contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional ».

Pour répondre à cet enjeu régional, le CESER a procédé à un état des lieux des pôles de compétitivité en région Occitanie et de leur place au sein des différentes structures d'aide à la maturation.

I. HISTORIQUE

I.1. POLITIQUE NATIONALE DE RÉ-INDUSTRIALISATION

I.1.1. Contexte de la création des pôles de compétitivité¹

En 2004, après quatre années de stagnation, la France a renoué avec la croissance. Le Gouvernement décide donc de relever de nouveaux défis en lançant une nouvelle politique industrielle pour mieux investir dans l'avenir et notamment améliorer la compétitivité de la France par un repositionnement dans le domaine de l'innovation. Un des leviers de cette politique sera la mise en place des pôles de compétitivité comme instrument de formalisation, d'approfondissement et d'accélération des synergies existantes dans un espace géographique défini. La structure reposera sur un partenariat actif entre les industriels, les centres de recherche et les organismes de formation pour la mise en œuvre de projets communs innovants dans un but de développement de la croissance et de l'emploi sur des marchés porteurs.

Le CIADT du 14 septembre 2004 a choisi l'appel à projets comme méthode de sélection des premiers pôles. En tant qu'acteur convaincu de la mobilisation nécessaire pour défendre la recherche, l'innovation et l'industrie, le CESER a su mesurer les enjeux de cet appel à projet en déclenchant une saisine sous la forme d'une contribution (ANNEXE 1) sur les systèmes productifs territoriaux en faveur du développement d'une dynamique pour l'emploi².

I.1.2. Critères du cahier des charges

Le cahier des charges instauré par le gouvernement mettait en avant quatre aspects essentiels pour l'examen des projets des pôles³ :

1. la **stratégie de développement économique** : cohérence du pôle et de sa stratégie avec le plan de développement économique du territoire ;
2. la **visibilité internationale** sur les plans industriels et/ou technologiques : se placer aux premiers rangs mondiaux sur des activités bénéficiant d'un fort potentiel de croissance ;
3. le **partenariat** et le **mode de gouvernance** : qualité des partenariats entre les acteurs et mode de gouvernance visant l'efficacité ;
4. la **capacité à créer des richesses nouvelles à forte valeur ajoutée** : améliorer la compétitivité de l'offre française sur les marchés internationaux à fort potentiel et l'emploi qualifié et très qualifié.

¹ Source : communiqué de presse du Premier Ministre daté du 14 septembre 2004 : réunion du CIADT.

² Les pôles de compétitivité en Midi-Pyrénées, Contribution du Bureau du CESR Midi-Pyrénées adopté le 28 janvier 2005.

³ Source : Cahier des charges de l'appel à projets – Pôles de compétitivité lancé en novembre 2004.

I.1.3. Moyens mis à disposition¹

En réponse à l'appel à projets, un nombre de 105 candidatures ont été reçues, témoignage d'une très large mobilisation. Le CIADT a décidé en juillet 2005 de faire bénéficier 67 projets du label « Pôle de compétitivité » alors que l'idée initiale était de constituer 15 pôles. En conséquence, l'enveloppe financière évaluée au départ à 750 M€ a été doublée pour atteindre un montant de 1,5 Md€ sur 3 ans (400 M€ de crédits d'intervention de différents ministères, 800 M€ des agences pour la recherche et l'innovation et de la Caisse des Dépôts, 300 M€ d'exonérations et d'allègements de charges). Pour bénéficier du mécanisme de financement spécifique mis en place, dit Fonds Unique Interministériel (FUI), les projets collaboratifs de R&D devaient réunir au moins deux entreprises et un laboratoire.

La contractualisation avec l'État s'est concrétisée par l'établissement d'un contrat-cadre préparé par un comité de coordination regroupant les partenaires financiers et les évaluateurs scientifiques et techniques du projet au niveau régional. Ce contrat-cadre portait notamment sur :

- la définition et la gouvernance du pôle : membres du pôle, statut juridique, représentant légal, liste des organismes participants, procédures d'approbation des projets...
- la stratégie de développement économique du pôle et ses priorités ;
- une proposition de zonage R&D pour le dispositif d'exonération ;
- les modalités de suivi et d'évaluation du pôle.

Le nombre de pôles est depuis 2007 resté inchangé, à 71, à la suite de la dé-labellisation de certains pôles, de la labellisation de nouveaux et du regroupement de certains.

I.2. LES PHASES D'ÉVALUATION DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ : « LA MESURE DE LEUR DYNAMISME »

La politique des pôles s'est donc construite en intégrant dès l'origine la question de l'évaluation. Dès le lancement de la politique des pôles, l'État avait prévu de l'évaluer au bout de trois ans et d'utiliser les résultats pour réorienter éventuellement la doctrine initiale. A ce jour, trois phases d'évaluation ont été successivement menées.

I.2.1. Évaluation de la première phase 2006-2008

Une première étude², commandée par les organismes en charge de la politique des pôles, a été menée entre novembre 2007 et juin 2008. Cette étude a montré que les pôles faisaient preuve d'un dynamisme prometteur en se situant néanmoins à des degrés divers de maturité en lien avec la diversité des situations préexistantes et des spécificités locales. L'ensemble des acteurs (État, collectivités territoriales, acteurs privés) a bien contribué au financement des projets et des structures d'animation, une croissance importante du nombre de projets soumis depuis la création des pôles a été constatée avec un fort niveau d'implication des PME³.

¹ Source : Dossier de presse- CIAT du 12 juillet 2005.

² Conduite par les cabinets Boston Consulting Group (BCG) et CM International.

³ Source : synthèse du rapport d'évaluation des pôles de compétitivité réalisé par BCG et CM International datée du 18 juin 2008.

Dans cette phase de mise en place et de structuration, s'il était encore trop tôt pour évaluer l'impact sur l'innovation et l'emploi, le dispositif des pôles de compétitivité a été jugé suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes¹. L'État a donc poursuivi son engagement et affecté plus d'un milliard d'euros au lancement d'une deuxième phase (2009 à 2012).

I.2.2. Évaluation de la deuxième phase 2009-2012

Cette deuxième phase s'est inscrite dans la continuité de la précédente dont elle a repris les principes majeurs complétés par trois axes directeurs :

- un renforcement de l'animation et du pilotage stratégique des pôles, notamment avec la mise en œuvre de « contrats de performance » plus exigeants et le renforcement du rôle des correspondants d'État (Préfet de région et ses Directions) ;
- le financement de projets structurants, complémentaires aux projets de R&D : les plateformes d'innovation ;
- un soutien accru au développement de l'écosystème d'innovation et de croissance des entreprises des pôles, notamment par un recours plus important aux financements privés et une recherche de meilleures synergies territoriales.

Les conclusions de l'évaluation de cette deuxième phase des pôles sont plus contrastées². L'action des pôles de compétitivité a en effet été jugée efficace mais néanmoins en deçà du potentiel. Plusieurs observations peuvent être relevées :

- l'effet de l'action des pôles en matière de soutien aux projets de R&D est notable mais l'accompagnement des innovations vers le marché reste insuffisant ;
- le mode de pilotage de la politique nationale est apprécié mais demanderait une meilleure coordination avec les autres politiques de recherche et d'innovation, un renforcement du rôle des collectivités régionales, une meilleure vision stratégique ;
- la logique de subsidiarité de l'action des pôles en faveur de l'innovation et de la croissance est déficiente ;
- l'ensemble des besoins des entreprises adhérentes n'est pas couvert par les instruments de financement actuels (notamment le FUI) concernant les projets de R&D collaboratifs ;
- les pôles restent encore largement dépendants des financements publics pour assurer leur fonctionnement.

L'effet de la politique des pôles est néanmoins positif³ sur les activités de R&D des entreprises membres en ce qui concerne l'accroissement des dépenses, l'effet de levier des fonds publics (pour 1 € d'aide reçue, 3 € de dépense sont engagés en R&D dont 2 € autofinancés), le recrutement de personnels en R&D et le résultat par le nombre de brevets déposés. L'absence d'effet sur les

¹ Source : synthèse du rapport d'évaluation des pôles de compétitivité réalisé par BCG et CM International datée du 18 juin 2008.

² Erdyn, Technopolis et Bearingpoint (2012), L'évaluation des pôles de compétitivité, Rapport technique, DGCIS Datar.

³ Source : France Stratégie - Pôles de compétitivité : quels effets mesurables ?, publié le 4 mars 2016.

variables de marché (emploi total, investissement, chiffre d'affaires, productivité, exportations) s'explique par le fait qu'elles ne peuvent être observables aussi rapidement que les évolutions de dépenses de R&D.

Le dispositif est donc dans une « dynamique mature et attractive pour les entreprises, avec des effets importants en matière de soutien aux innovations et au développement économique »¹ qui motive la reconduite de la politique des pôles. Une des principales ambitions de la politique des pôles consiste donc à les transformer en usines à produits d'avenir.

I.2.3. Évaluation de la politique des pôles sur la période 2006-2012

Une évaluation économique sur la politique des pôles conduite par France Stratégie a donné lieu à la publication d'un document de travail² à partir duquel la Commission Nationale d'Évaluation des Politiques d'Innovation (CNEPI) a rendu son avis³ le 2 février 2017. Ce travail mené sur la période 2006-2012 montre que « le dispositif porte enfin ses fruits ».

I.2.4. Évaluation à mi-parcours de la troisième phase 2013-2018

Pour la période 2013- 2019, les grandes orientations de cette troisième phase ont été précisées par une communication du gouvernement du 9 janvier 2013, afin que « l'ambition nouvelle des pôles soit de se tourner davantage vers des débouchés économiques et l'emploi ». Pour atteindre cet objectif :

- Les pôles doivent devenir des « usines à produits d'avenir » qui transforment les efforts collaboratifs des travaux de R&D en produits, procédés et services innovants mis sur le marché ;
- L'accompagnement des PME par les pôles de compétitivité devra être renforcé dans quatre domaines principaux en lien avec les régions : l'accès au financement privé, l'internationalisation, l'accompagnement des PME et l'anticipation des besoins en compétences ;
- L'offre de services collectifs et individuels proposée par le pôle aux adhérents devra s'inscrire en complémentarité avec celles mises en œuvre par d'autres acteurs sur le territoire ;
- Les pôles de compétitivité veilleront à une meilleure implication des acteurs de la formation ;
- Les pôles contribueront aussi au renforcement des relations entre les PME et les grands groupes, en portant une attention particulière au domaine des achats.

Ces orientations ont été entérinées par la signature d'un contrat d'objectifs avec chacun des pôles en 2013 comme engagement pour les six années suivantes.

¹ competitivite.gouv.fr

² France Stratégie, document de travail n°2017-03 février, Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ?

³ France Stratégie, CNEPI, Avis sur la politique des pôles de compétitivité, publié le 2 février 2017.

A mi-parcours de cette troisième phase, au début de l'année 2016, le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique projette de mener une réforme de la politique des pôles selon 3 axes¹:

- Assurer une plus grande cohérence avec les objectifs de la politique de la Nouvelle France Industrielle (NFI), notamment l'Industrie du Futur, et une meilleure lisibilité de l'organisation des pôles de compétitivité en identifiant les pôles les plus en lien avec chacune des neuf solutions industrielles. Ce travail bénéficie de l'appui du Conseil National de L'Industrie (CNI) et des Comités Stratégiques de Filière (CSF)² ;

	CSF
1 Nouvelles ressources <i>matériaux bio-sourcés et recyclés</i>	Éco-industries, Chimie - Matériaux, Industries extractives et première transformation
2 Ville durable <i>eau, smart grid, rénovation thermique, industrie du bois</i>	Éco-industries
3 Mobilité écologique <i>véhicule 2 litres aux 100 km, bornes de recharge, véhicule autonome, stockage de l'énergie</i>	Automobile
4 Transports de demain <i>TGV, navires écologiques, avions électriques, dirigeables et drones</i>	Aéronautique, Ferroviaire et Naval
5 Médecine du futur <i>santé numérique, biotechnologies médicales, dispositifs médicaux</i>	Santé
6 Économie de données <i>big data, super-calculateurs, cloud computing</i>	Numérique
7 Objets intelligents <i>objets connectés, robotique, réalité augmentée, services sans contact, textiles innovants</i>	Numérique et Biens de consommation
8 Confiance numérique <i>cyber sécurité, souveraineté télécom, nanoélectronique, logiciel et systèmes embarqués, satellite à propulsion électrique</i>	Numérique
9 Alimentation intelligente <i>alimentation fonctionnelle, emballages du futur, froid durable et sécurité alimentaire</i>	Agroalimentaire

- Adapter l'organisation des pôles aux nouvelles compétences des régions en matière de développement économique et pour prendre en compte les périmètres des nouvelles

¹ L'industrie du futur et le renouveau des pôles de compétitivité - Compte rendu du Conseil des ministres du 4 janvier 2016 - gouvernement.fr

² Id.

régions. Le but est de déléguer la gestion et les crédits afférents, de la plus grande partie des pôles, aux Régions, l'État continuant à s'occuper de 9 à 10 d'entre eux¹ ;

- Évaluer les performances de chacun des 71 pôles par un cabinet d'études indépendant. Les résultats de ces évaluations individuelles ont été envoyés par le ministère fin 2016 aux responsables de pôles².

Les principales conclusions de cette évaluation soulignent des résultats positifs mais aussi des disparités entre les pôles. En 2016, les pôles ont, dans leur grande majorité, rempli les objectifs fixés lors de la signature des contrats de performance (en moyenne 77 % des objectifs des pôles atteints à mi-parcours). L'« usine à projets » constitue encore le cœur de métier des pôles et peu d'entre eux sont entrés dans la phase de mise sur le marché de produits (« usine à produits »). L'offre d'accompagnement des PME qui représente 83 % des entreprises adhérentes des pôles s'est renforcée mais les résultats sont très hétérogènes. Les pôles restent des acteurs importants des politiques nationales et viennent notamment en appui aux acteurs de la NFI. Les 30 pôles les plus impliqués ont contribué activement aux travaux en rapport avec les 9 solutions industrielles et à la mise en place des CSF. Ils ont également une forte implication dans l'animation des politiques régionales d'innovation. En revanche, seule une minorité de pôles très actifs a acquis une visibilité à l'International. Les pôles ont par ailleurs réussi à augmenter leur autofinancement avec un taux moyen de ressources privées proche de l'objectif qui leur a été fixé par l'État (50 %). L'évaluation a surtout mis en avant le rôle structurant des pôles pour les écosystèmes régionaux. Le Gouvernement a donc conforté la politique des pôles et confirmé le maintien de ses engagements financiers pour 2017³.

Parallèlement, la Commission Nationale d'Évaluation des Politiques d'Innovation (CNEPI) a rendu son avis⁴ le 2 février 2017 à partir d'un document de travail⁵ évaluant la politique des pôles publié par France Stratégie. La CNEPI considère que l'État doit mieux déterminer l'objectif qu'il poursuit à travers ces pôles : soit l'État focalise son soutien sur les pôles les mieux articulés avec sa politique industrielle, soit l'État se pose en arbitre et en évaluateur en élevant son niveau d'exigence sur la sélection des projets et sur les critères de réussite des pôles. Les régions resteraient ensuite libres de soutenir un plus grand nombre de pôles d'intérêt plus local.

¹ Source : LOCALTIS. La plupart des pôles de compétitivité seront délégués aux régions, affirme Emmanuel Macron, publié le 19 mai 2016.

² Les Echos. La réforme financière des pôles doit aboutir à la fin 2016, publié le 28 octobre 2016.

³ Publication Cget, En bref #36, Des pôles de compétitivité performants et structurants pour les territoires, publié le 31 mars 2017.

⁴ France Stratégie, CNEPI, Avis sur la politique des pôles de compétitivité, publié le 2 février 2017.

⁵ France Stratégie, document de travail n°2017-03 février, Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ?

II. LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ EN RÉGION OCCITANIE

La France compte 71 pôles de compétitivité répartis sur l'ensemble du territoire national dont sept ayant leur siège social en Occitanie : Aerospace Valley (AESE), Agri Sud-Ouest Innovation, Cancer Bio Santé (CBS), DERBI, Pôle EAU, Qualiméditerranée (Qualimed) et Trimatec (Figure 1). Leurs Présidents ou Directeurs Généraux respectifs ont tous été entendus en audition par les Conseillers de la commission.

La région Occitanie est la première région de France, avant l'Île-de-France, pour ses investissements privés et publics dans la R&D, 3,8 % du PIB soit au-delà des 3 % demandés par l'Union Européenne¹.



Figure 1 : Carte des 71 pôles de compétitivité en France - source : DGE/CGET avril 2017 (Les principaux pôles interagissant dans l'écosystème régional Occitanie sont identifiés en carré rouge)

¹ Audition de Madame Nadia Pellefigue, Vice-Présidente à la Région, en charge du développement économique, de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, le 20 septembre 2016.

Les deux pôles du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Agri Sud-Ouest Innovation et Qualimed, ont décidé de leur fusion à la date du 20 juin 2017 pour un établissement de leurs nouveaux statuts en septembre 2017. Cette décision ne pouvant pas être considérée pour l'élaboration du présent avis, leur analyse reste indépendante.

Des pôles de compétitivité ayant leur siège social en régions PACA, principalement Eurobiomed mais aussi Mer Méditerranée, Optitec, SAFE Cluster, Terralia et le Pôle Européen de la Céramique en Nouvelle-Aquitaine, par leurs actions et interactions contribuent à l'économie régionale (**Figure 1**).

II.1. HÉTÉROGÉNÉITÉ DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

II.1.1. Typologie

Soutenus par une mobilisation active du CESER, les pôles Aerospace Valley et Cancer Bio Santé ont été créés en 2005 en réponse à l'appel à projet initial, tout comme les pôles DERBI, Qualiméditerranée et Trimatec. Puis, à l'initiative du CESER avec le soutien de la recherche agronomique toulousaine, la candidature d'un pôle de compétitivité en faveur de l'agriculture et des industries agroalimentaires et non-alimentaires a été déposée en juillet 2006. Ce projet qui, avec l'engagement de la Région et de l'État, avait reçu l'adhésion des entreprises de l'agroalimentaire, de la coopération agricole, des chambres consulaires, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a abouti par la labellisation d'Agri Sud-Ouest Innovation en juillet 2007¹. Le Pôle EAU a, quant à lui, été créé en 2010 lors de la décision du CIADT de labellisation de pôles dédiés aux éco-technologies. Aerospace Valley fait partie des 7 pôles labellisés « mondiaux », c'est-à-dire chargés de promouvoir à l'étranger les domaines de pointe de l'industrie nationale et le Pôle EAU est classé dans les pôles ayant vocation à le devenir. Les autres pôles étant des pôles de compétitivité à vocation nationale.

II.1.1.1. Des domaines d'activité issus de l'écosystème régional

Les pôles de compétitivité structurent des filières fortes de la région Occitanie qui exploitent des technologies clés et représentent des secteurs d'avenir : l'aéronautique, l'électronique embarquée, l'agro-industrie, les biotechnologies, les énergies renouvelables (Figure 2).

- Avec 86 000 emplois, un tissu de plus de 800 entreprises - sous-traitants et fournisseurs - qui représentant plus de 10 milliards d'euros de chiffres d'affaires annuels², la région Occitanie est le leader européen de l'aéronautique et de l'espace ;
- L'industrie agro-alimentaire occupe une place prépondérante en Occitanie et se classe au 3^{ème} rang national avec 13,7 milliards d'euros de chiffres d'affaires et concerne 26 700 salariés³. La région est historiquement très impliquée dans le domaine des Valorisations Agricoles Non Alimentaires des produits et des sous-produits agricoles. La région présente au niveau national l'un des plus forts engagements dans la recherche en chimie des agro-ressources ;
- L'Occitanie est la 1^{ère} région de métropole pour la production photovoltaïque, la 2^{ème} pour l'hydro-électrique, la 3^{ème} pour l'éolien et la 4^{ème} pour la biomasse. C'est aussi la 1^{ère} région

¹ Communiqué de presse de Jean-Louis Chauzy, Président du CESER Midi-Pyrénées, 5 juillet 2007.

² « 200 millions d'euros pour les entreprises de l'aéronautique et du spatial en Occitanie », La Dépêche, 19 juin 2017.

³ « Occitanie, un poids lourd de l'agro-alimentaire national », Voccitanie, CCI Occitanie, 2017.

pour le potentiel de l'éolien en mer (projets au large de Gruissan et Leucate-Le Barcarès). Les énergies renouvelables (EnR) représentent 15 000 emplois directs en région¹ ;

- Le secteur de la santé en Occitanie couvre un ensemble élargi de domaines de compétences : les dispositifs médicaux et technologies médicales, le médicament, la cosmétique, l'alimentation-santé, les services et la « e-santé », propices à un rayonnement national et international.

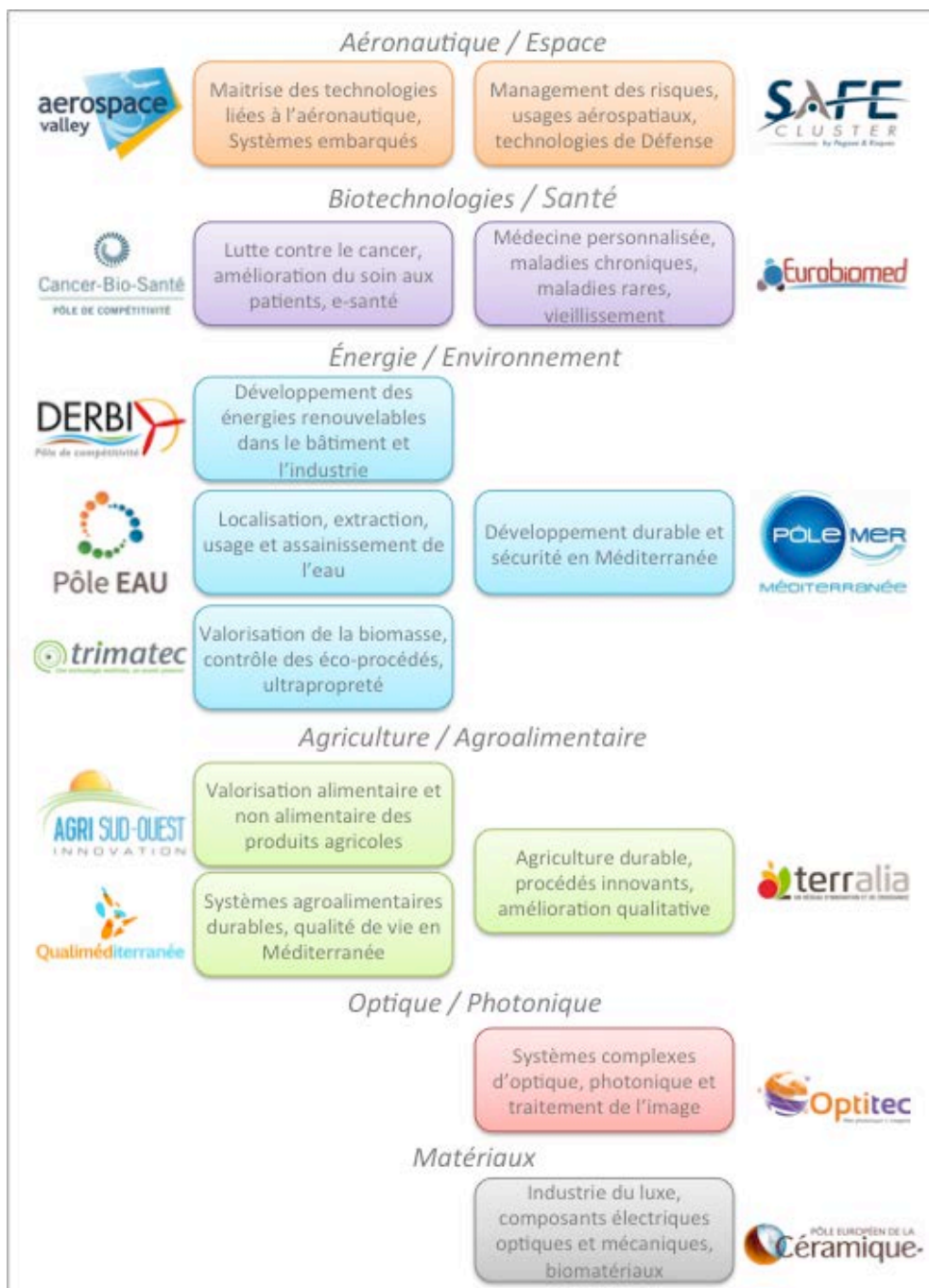


Figure 2 : Les pôles de compétitivité en Occitanie : domaines d'activité et thématiques.

¹ La « Région à énergie positive » : un cap, des trajectoires et un plan d'actions, portail Région Occitanie, 29 juin 2017.

Avec une antenne à Montpellier et un peu plus de 40 % de ses entreprises membres localisées sur le territoire de l'Occitanie, le pôle Eurobiomed contribue avec Cancer-Bio-Santé à la dynamique régionale dans le domaine biomédical par une complémentarité de leurs thématiques. C'est également le cas des autres pôles dont l'influence est moins importante du point de vue du nombre de leurs adhérents mais qui traitent d'activités transversales comme le pôle Européen de la Céramique pour les biomatériaux ou Optitec pour la photonique et l'imagerie au service de l'environnement, de l'agro-alimentaire et de la santé (Figure 2).

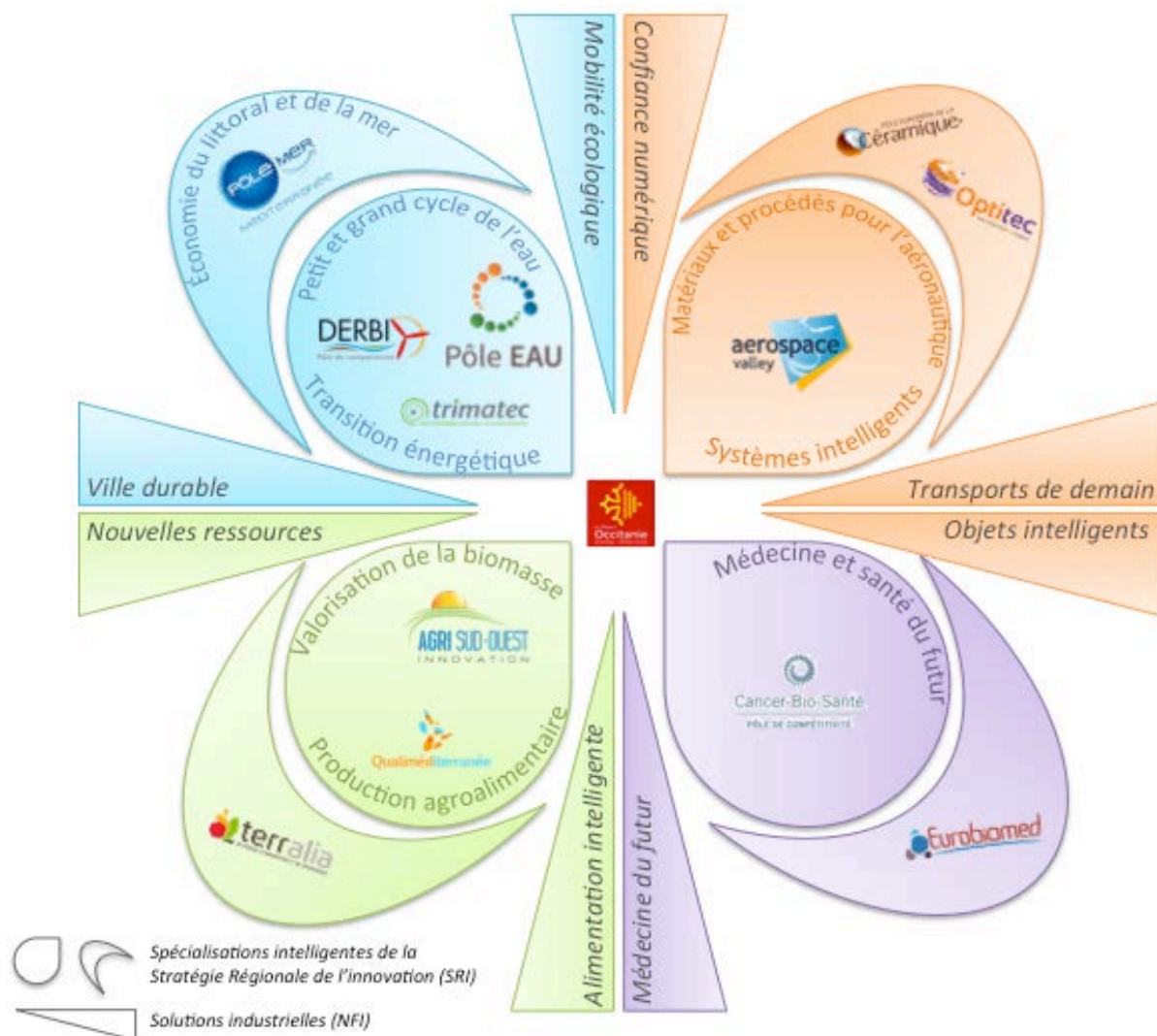


Figure 3 : Articulation des domaines d'activité des pôles en Occitanie avec les solutions industrielles de la NFI et les spécialisations intelligentes de la SRI.

Les thématiques abordées par l'ensemble des pôles sont en résonance avec les solutions industrielles définies dans la NFI au niveau national répondant ainsi aux objectifs de l'État. Elles s'articulent également avec les 7 thèmes de spécialisations intelligentes retenus lors de la mise en

place de la nouvelle Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) en Occitanie¹, participant ainsi à la construction économique de la Région (Figure 3).








Pour exemple, le pôle DERBI, au service de la transition énergétique, a pour mission principale de contribuer en tant qu'acteur de référence, à l'objectif stratégique ambitieux de la Région de devenir « Région à énergie positive », c'est-à-dire de couvrir 100 % de ses besoins d'énergie par la production d'énergies renouvelables locales d'ici 2050.

II.1.1.2. Des territoires d'intervention qui rayonnent du territoire régional jusqu'à l'international

Les pôles Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation et CBS ont un ancrage territorial qui s'étend à l'ouest de l'Occitanie vers la Nouvelle Aquitaine alors que DERBI, le Pôle EAU, Qualimed et Trimatec ont un territoire basé sur les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et même Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) pour Trimatec (Tableau 1).

Des coopérations avec l'étranger ont été instaurées dans certains secteurs d'activité. Les pôles font aussi la promotion du territoire sur des salons ou en participant à des congrès européens et internationaux. Néanmoins, les recommandations du cabinet d'évaluation, chargé de l'évaluation individuelle des pôles réalisée en 2016, prônent un meilleur positionnement à l'international pour la majorité des pôles d'Occitanie.

Tableau 1 : Ancrage territorial et rayonnement international des pôles d'Occitanie (V.I.E. : Volontariat International en Entreprise)

	Ancrage			Rayonnement
	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	PACA	
				V.I.E. au Canada, Chine, Allemagne, Brésil, Inde, USA Salons au Canada, Angleterre Accueil délégations Coréennes, Mexicaines
				Missions internationales : Iran, USA-Canada
				Partenariats au Pays Basque, Catalogne Représentation en congrès aux USA et au Japon
				Missions technologiques partenariales en Inde et au Chili
				Accords de coopération : Catalogne, Allemagne, Grande Bretagne Partenariats aux USA, Singapour, Corée du Sud
				Mission « Partenariats international » Agriculture Urbaine, USA-CANADA
				Conventions de coopération : Québec, Belgique, Allemagne, Espagne

¹ SRI: une nouvelle gouvernance et 7 thèmes de spécialisation intelligentes retenus à l'échelle de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, communiqué de presse, Madeeli, 29 mars 2017.

II.1.1.3. Un facteur important : le nombre d'entreprises membres

Avec plus de 850 adhérents, Aerospace Valley est le plus imposant pôle d'Occitanie suivi d'Agri Sud-Ouest Innovation qui en compte près de 350 (Figure 4). Les autres pôles étant proches de la moyenne nationale qui se situe à 150 membres¹. La part des entreprises dans le triptyque des membres des pôles représente en moyenne 70 % des adhérents (Figure 4). La grande majorité de ces entreprises sont des PME pour lesquelles les contacts sont facilités avec les établissements publics de recherche mais aussi avec les grands groupes privés. Les pôles mettent donc en interaction des acteurs de l'innovation qui se parlaient peu avant la mise en place du dispositif remplissant ainsi l'un de leurs premiers objectifs. De plus, les pôles de petite envergure soulignent que ce n'est pas la taille des entreprises qui est le facteur le plus important mais leur nombre dans le pôle, la diversité des entreprises adhérentes favorisant la richesse et le dynamisme du réseau.

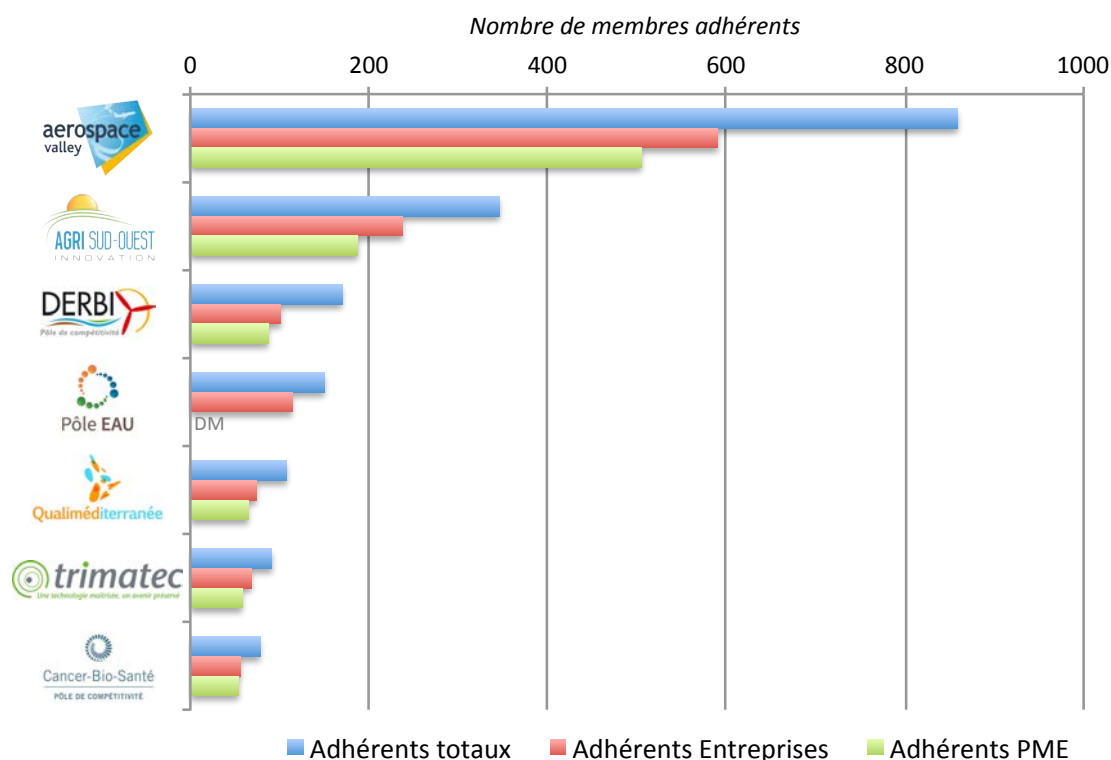


Figure 4 : Représentation majoritaire des entreprises parmi les adhérents des pôles d'Occitanie (Données recueillies fin 2016, DM=Donnée manquante).

II.1.1.4. Le choix de l'indépendance dans un contexte d'équipes opérationnelles sous-dimensionnées

Les équipes d'animation des pôles ont non seulement pour missions de s'occuper de la vie du pôle (organisation de comités, de réunions...) et de sa gestion administrative, mais aussi de sa promotion et de sa communication, du recrutement des membres ainsi que de l'aide à la détection, au montage et au suivi des projets de recherche-développement. Or, les équipes des pôles d'Occitanie restent modestes et en dessous des moyennes nationales. En équivalent temps plein (ETP), les effectifs se situent pour tous les pôles en dessous de la moyenne nationale qui est de 0,57 ETP/10 adhérents sauf pour le pôle CBS (Figure 5). Néanmoins, CBS possède un nombre de salariés inférieur de 40 % à la moyenne nationale des pôles du secteur de la santé.

¹ Le 4 pages de DGE n°67, mars 2017.

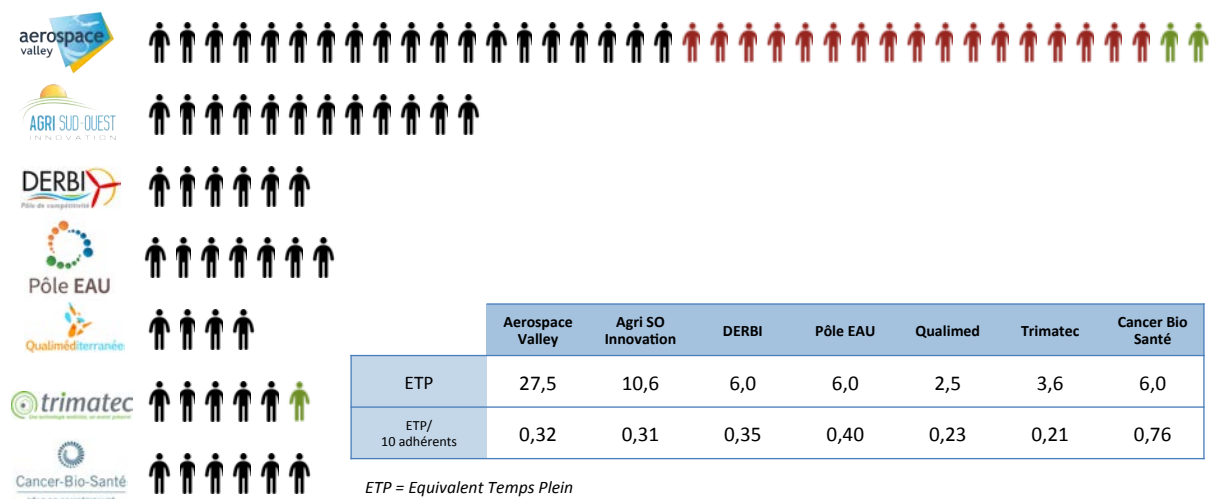


Figure 5 : Moyens humains des pôles d'Occitanie représentés par son équipe opérationnelle (noir = salariés, rouge = mis à disposition, vert = bénévoles).

Les personnels contractualisés de l'équipe opérationnelle permanente placée sous l'autorité du directeur sont soit salariés du pôle à temps plein ou partiel, soit mis à disposition par des membres du pôle, généralement les grands groupes. Le pôle Aerospace Valley illustre l'ensemble de ces possibilités puisqu'il dispose d'une équipe de 38 personnes dont 17 sont mises à disposition par ses adhérents les plus mobilisés tels que Airbus, Airbus DS, Thales, Rockwell Collins, Assystem.... Certains pôles ont fait le choix de ne pas avoir recours à des mises à disposition. Ce choix correspond à un parti pris déontologique, l'absence de mises à disposition permettant, selon eux, d'assurer l'indépendance de la gouvernance. C'est le cas de DERBI, de Qualimed et de Trimatec.

Les pôles fonctionnent également grâce au bénévolat. Pour certains, d'autres solutions existent : le pôle Trimatec a fait appel, par exemple, à un réseau d'entreprises qui apporte un appui en compétences aux PME : le réseau Alizé.

Le manque de moyens humains peut néanmoins être un facteur limitant pour certaines actions : Qualimed a renoncé à réaliser des demandes de financement européen à cause de la complexité des procédures qu'il ne pouvait assumer faute de compétences. Les moyens humains des pôles ne semblent pas non plus adaptés au soutien à la commercialisation qui fait pourtant parti des objectifs de la phase III des pôles.

II.1.1.5. Gouvernance : une représentativité des acteurs

Les pôles de compétitivité d'Occitanie sont des associations de type Loi 1901. Leur structure de gouvernance est constituée d'un Bureau, d'un Conseil d'Administration et d'une Assemblée Générale regroupant l'ensemble des membres adhérents (Figure 6). Le Conseil d'Administration est également représentatif des catégories adhérentes réparties au minimum dans 3 collèges : « Entreprises », « Recherche et Formation » et « Autres organismes » (collectivités locales, chambres consulaires, organismes financiers, associations, fédérations professionnelles). Les syndicats de salariés ne sont pas représentés, en tant que tels, au sein des conseils d'administration des pôles.

Le CESER s'étant largement engagé en faveur des pôles, a été invité à participer aux conseils d'administration de Cancer Bio Santé et d'Aerospace Valley en tant que membre fondateur.

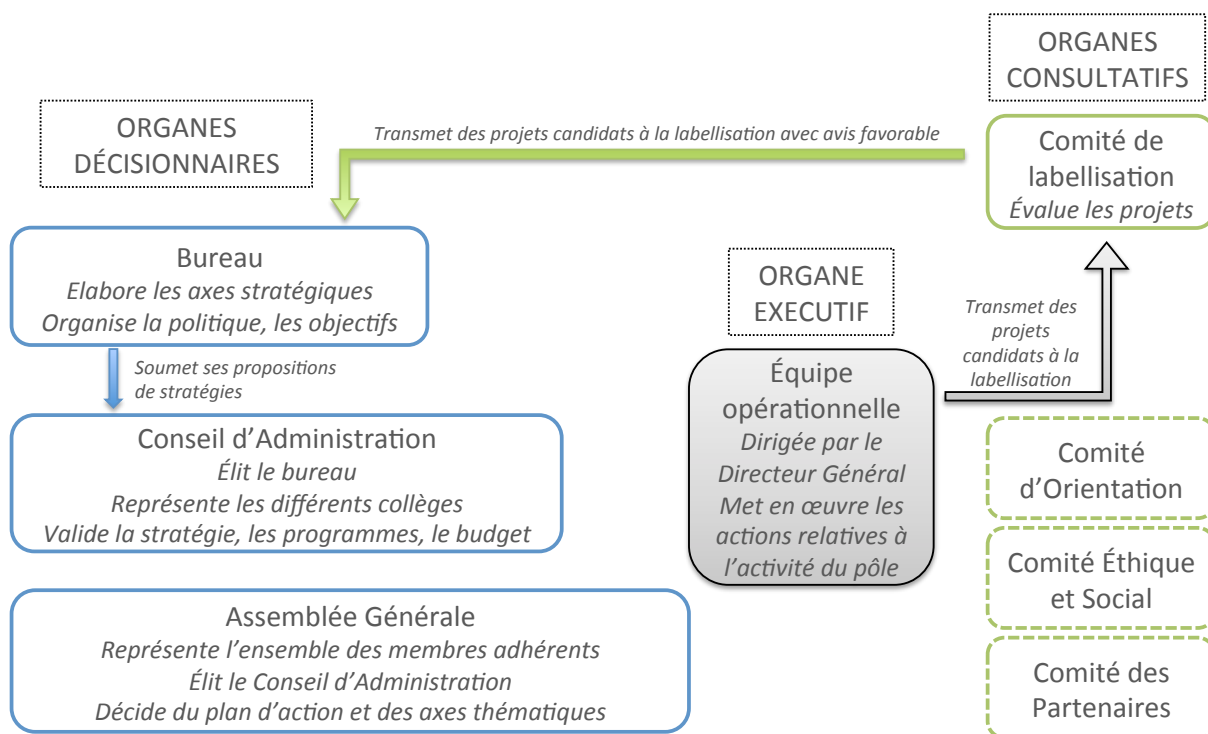









Figure 6 : Schéma général d'organisation de la gouvernance d'un pôle de compétitivité.

L'organisation de la gouvernance est induite par la typologie des entreprises adhérentes. Actuellement, les Présidents sont tous issus de grands groupes ou d'entreprises leader dans leur secteur.

	Président(e)	Entreprise
	Agnès PAILLARD*	Airbus Group
	Daniel SEGONDS	RAGT
	André JOFFRE	TECSOL
	Hugues BLACHÈRE	AREVA
	Sylvain BOUCHER	VÉOLIA
	Liberto YUBÉRO	Institut Pierre Fabre
	Dominique TOURNEIX	DIAM Bouchage

* Après 2 mandats de Présidente du pôle Aerospace Valley, Agnès Paillard a été remplacée à ce poste le 28 septembre 2017 par Monsieur Yann Barboux, directeur de l'innovation d'Airbus.

Les Bureaux, actuellement entre 6 et 10 personnes, qui élaborent les axes stratégiques du pôle sont composés de manière équilibrée de membres du collège « Entreprises » (grands groupes et PME

ancrées sur le territoire régional) et du collège « Recherche et Formation » (universités et centres de recherche publics et/ou privés).







Dans chacun des pôles ont été mis en place des instances complémentaires qui, bien qu'ayant un rôle consultatif, font intervenir des partenaires, des spécialistes, des personnalités indépendantes qui apportent un regard extérieur :

- Comité de labellisation ou d'évaluation des projets que l'on retrouve dans tous les pôles, qui veille à la pertinence et à la qualité des projets proposés ;
- Conseil d'Orientation (DERBI, Pôle EAU) ou Comité Éthique et Social (Agri Sud-Ouest Innovation), qui accompagne le pôle dans sa stratégie ;
- Comité de Surveillance Paritaire (Pôle EAU) ou Comité des Partenaires (Agri Sud-Ouest Innovation) constitué de représentants des membres du pôle et des représentants des collectivités territoriales, qui propose des mesures pour la bonne coordination des actions du pôle avec les politiques régionales.

II.1.1.6. Budget de fonctionnement : des financements en baisse

Les budgets de fonctionnement des pôles de la région Occitanie se situent en dessous de la moyenne nationale de 1,6 M€ exception faite du pôle Aerospace Valley qui affiche un budget global de 4,8 M€ pour l'année 2016 (Tableau 2).

Tableau 2 : Budget global de fonctionnement des pôles de compétitivité d'Occitanie en 2016

							
Budget global (M€)	4,8	1,4	1,0	0,8	0,7	0,6	0,3

Au titre de la maîtrise budgétaire, les crédits d'animation versés par l'État ont été réduits depuis 2015. L'État a fixé aux pôles de compétitivité un objectif économique : atteindre un équilibre 50/50 entre financements public et privé. Les pôles ont donc dû se tourner vers d'autres ressources financières (dotations régionales, fonds européens, augmentation des cotisations, prestations de service rémunérées...) et conserver des structures et des équipes de dimension modeste pour conserver l'équilibre de leurs budgets (voir § II.1.1.4). Pour l'année 2017, l'État a annoncé que les crédits de fonctionnement seraient reconduits au même niveau que 2016¹.

II.1.2. Des structures au service de leurs membres

Depuis la création des pôles de compétitivité, leurs objectifs ont évolué. Tout en conservant leur rôle de mobilisateur des capacités d'innovation en établissant des passerelles entre public et privé pour faire émerger des projets, ces structures ont désormais le devoir de contribuer à la création de produits et de richesse sur le territoire.

¹ Communiqué de presse du Ministère de l'Économie et des Finances à l'issu de la réunion des pôles de compétitivité à Bercy en date du 24 mars 2017.

II.1.2.1. Répondre aux enjeux à travers les Domaines d'Activités Stratégiques

Chaque pôle élabore sa propre stratégie dans son domaine d'activité suivant des axes thématiques en accord avec la réalité du territoire, les compétences de ses membres et les marchés visés. Cette stratégie se décline au travers de Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) qui structurent l'ensemble des actions (ANNEXE 2). Cette organisation positionne les objectifs et cible les marchés potentiels. Une équipe d'animation est constituée pour coordonner leur pilotage : CBS a associé un industriel et un représentant du monde académique ou clinique en tant qu'animateurs, dans le cas d'Aerospace Valley, pour chaque DAS, le pilote est choisi parmi l'ensemble des animateurs alors que le co-pilote est issu de la structure permanente du pôle. Des groupes de travail se constituent afin d'échanger sur les opportunités du marché, les freins rencontrés, les « business model » possibles pour améliorer la connaissance de l'écosystème (pour exemple, CBS a mis en place un groupe de travail pour ses activités autour du DAS « e-santé/maintien à domicile »).

II.1.2.2. Animer le réseau et soutenir les projets

Les actions collectives constituent un mode d'action privilégié des pôles de compétitivité au profit de leurs adhérents, notamment des PME (Figure 7). Elles visent à encourager l'innovation au travers de la sensibilisation, le conseil, l'expertise, l'accompagnement ou la formation, sur des thématiques spécifiques. Ces actions se réalisent par l'organisation de rencontres à thèmes, de salons ou de symposiums, de sessions de formation ou d'opérations de communication (ANNEXE 3) qui fédèrent la diversité, facilitent les interactions, permettent l'identification de nouveaux partenaires et donnent accès à de nouveaux marchés. Pour les adhérents du Pôle EAU, une vitrine technologique interactive présente, en ligne, les savoir-faire des adhérents, vitrine issue d'une collaboration avec Toulouse Business School (TBS) et l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Toulouse.



Figure 7 : Offre de service globale du pôle DERBI : De l'émergence d'un projet innovant à la mise sur le marché d'une technologie.

Les activités liées à l'accompagnement de projets de R&D collaboratifs (associant des partenaires issus de la recherche publique et des entreprises privées) constituent l'activité première des pôles.

L'efficacité des équipes permanentes dans ce domaine est d'ailleurs soulignée par les entreprises¹. L'évaluation de projets individuels d'entreprises répondant à des enjeux d'innovation peut être également envisagée pour les adhérents. Les pôles se révèlent aussi des partenaires précieux pour la mise en place d'accords de consortium. L'accompagnement du pôle comporte une succession d'actions mises en place pour soutenir le porteur dans le cadre de l'amélioration de son projet afin qu'il soit au plus près possible des attentes du financeur, optimisant ainsi ses chances de sélection.

II.1.2.3. Faire reconnaître et donner un accès aux financements par la labellisation des projets

Tout porteur de projet peut faire une demande de labellisation de son projet auprès d'un pôle de compétitivité. Le label constitue un acte de reconnaissance par rapport aux axes stratégiques du pôle et est une preuve qu'un projet est cohérent avec une stratégie régionale de développement. Il peut être nécessaire pour répondre à un appel à projet et apporte une aide pour l'obtention d'un financement. Plus de la moitié (51 %) des projets collaboratifs de R&D labellisés par les pôles Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation et DERBI ont bénéficié de subventions publiques (moyenne nationale = 47 %²). Pour les autres pôles, ces subventions ont concerné entre 46 et 30 % des projets (Figure 8).

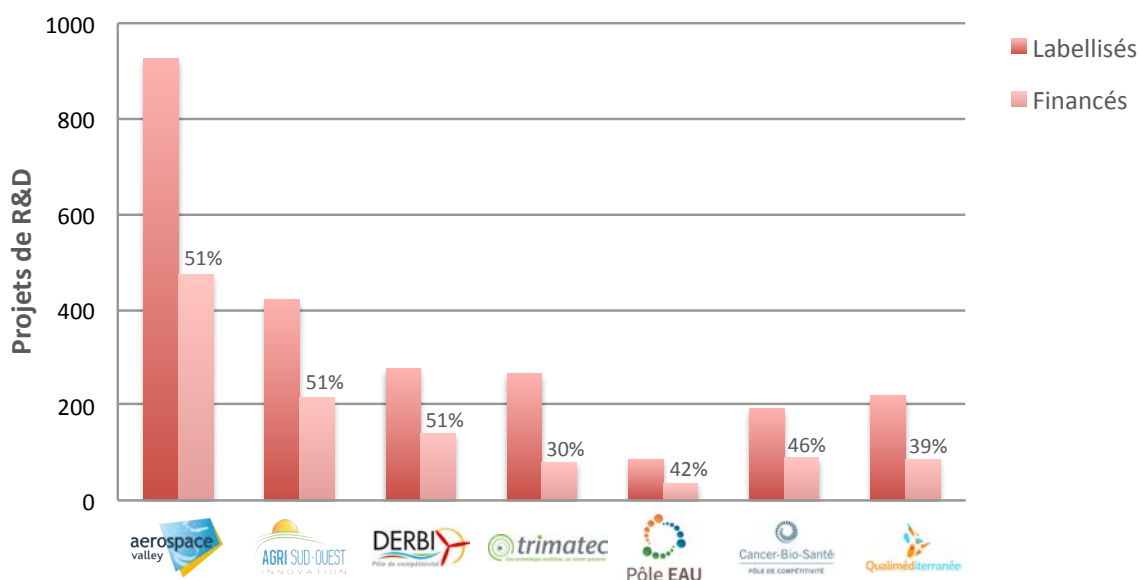


Figure 8 : Représentation des projets R&D ayant obtenu un financement parmi les projets labellisés par les pôles depuis leur création (2005-2016, sauf Agri Sud-ouest Innovation 2007-2016 et Pôle EAU 2010-2016)

En veillant à la qualité et à l'impact de ses projets comme critère de labellisation, Agri Sud-Ouest Innovation est le pôle qui, dans son secteur, a le plus de projets labellisés et financés par le FUI.

Le financement apporté par les contributions publiques qui s'appuient sur le FUI, les crédits apportés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), la Banque Publique d'Investissement Bpifrance, le programme d'investissement d'avenir (PIA) « Projets de recherche et développement Structurants Pour la Compétitivité (PSPC) » ainsi que les apports des collectivités territoriales (ANNEXE 4) s'est globalement érodé : le montant cumulé de ces subventions aux pôles est passé de près de 800 M€ en 2007 à un peu plus de 400 M€ en 2015 (Figure 9). Les critères de sélection sont en conséquence de

¹ Témoignage recueilli durant les auditions des pôles Agri Sud-Ouest Innovation et CBS.

² Le 4 pages de DGE n°67, mars 2017.

plus en plus restrictifs et le taux de succès des projets devient faible alors que ces subventions publiques représentent un facteur d'appel à d'autres financements. Les projets présentés à des financements nationaux doivent avoir une masse critique assez importante. Une incohérence de l'État est à souligner dans ce domaine puisqu'en s'appuyant sur l'ANR qui sélectionne les projets selon le critère prévalant de l'excellence scientifique, autant que sur le FUI initialement présenté comme un guichet unique, les pôles ont été amenés à répondre à des appels à projets ce qui n'était pas formulé dans leur cahier des charges initial. En revanche, des dispositions supplémentaires ont bénéficié à des secteurs particuliers. Par exemple (signalé par le pôle DERBI), des crédits ont été fléchés en faveur de la transition énergétique au titre du Programme d'Investissement d'Avenir 3 (PIA 3).

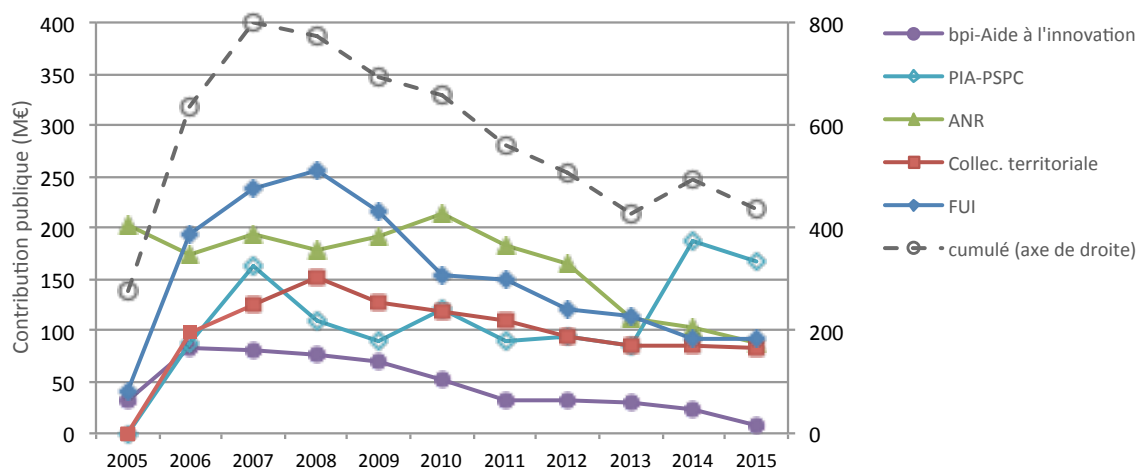


Figure 9 : Évolution des crédits de financements des projets de R&D des pôles de compétitivité entre 2005 et 2015 (source Projet de loi de finances pour 2017 : Politique des territoires, avis – première lecture, 24 novembre 2016)

Si les budgets par projet sont plus faibles que ceux des agences nationales, les collectivités territoriales soutiennent de plus en plus de projets présentés par les pôles. C'est le cas de la Région Occitanie, première région de France pour ses investissements dans la R&D.

Les programmes européens représentent également une source de financement importante pour la recherche, le développement et l'innovation. Pour la période 2014-2020, les programmes Horizon 2020, Eurostarts et COSME ciblent préférentiellement les PME.

II.1.2.4. Protéger par une gestion de la propriété industrielle (PI) et une politique de dépôt des brevets

En accompagnant les acteurs des filières dans leurs projets innovants, les pôles leur garantissent un respect de la confidentialité. Se lancer dans un projet de R&D collaboratif demande de se doter d'une stratégie de PI et de mettre en place des accords entre partenaires pour sécuriser les informations échangées, définir la propriété et l'exploitation des résultats, se protéger des contrefacteurs. En Occitanie, les pôles n'ont pas toujours, comme le pôle Qualimed, les compétences notamment juridiques mais ils font appel à des partenaires pour renforcer leur accompagnement. DERBI travaille avec l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et met en relation ses adhérents avec cet organisme qui leur propose la mise à disposition d'un expert ainsi que des journées de formation. Le Pôle EAU a choisi une méthode de complémentarité avec les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) qui animent des clubs d'entreprises et organisent des ateliers et des réunions d'information. Le but étant de faire émerger une innovation collaborative, de trouver les outils d'une démarche de croissance avant le dépôt de brevet. Le pôle Agri Sud-Ouest Innovation incite ses adhérents au dépôt de brevet, s'assure de la validité du dossier et fait le suivi de la

propriété industrielle. Dans certains secteurs comme celui des énergies renouvelables (DERBI), le dépôt de brevet n'est pas toujours opportun car c'est aussi prendre le risque d'être copié. En effet, le dépôt de brevet n'est qu'une preuve juridique d'antériorité de la propriété or beaucoup de TPE et PME n'ont pas les moyens de faire valoir leurs droits suite à contrefaçon, aux États-Unis par exemple.

Le dépôt de brevet n'est pas toujours un bon indicateur d'évaluation. La mobilité, la présence sur le marché et l'innovation permanente sont aussi des indicateurs de performance.

II.1.2.5. Se regrouper pour plus de portée et de capacité

Des initiatives collaboratives ont instauré des relations entre les pôles et mis en place des partenariats. Dans un souci d'efficacité, les actions peuvent être communes (mutualisation de moyens) ou complémentaires (mutualisation d'objectifs). Les entreprises aussi bien que les laboratoires de recherche bénéficient des ouvertures qu'offrent ces rapprochements.

- Élargissement de la représentation territoriale et des axes stratégiques

Le Pôle EAU axé sur l'évaluation et la valorisation des ressources en eau a été désigné par l'État chef de file des pôles de son secteur en s'associant avec le pôle HYDREOS en Alsace-Lorraine axé sur la qualité et la gestion des eaux continentales et le pôle DREAM en Région Centre orienté vers la durabilité de la ressource en eau associée aux milieux.

- Dynamisation de filière

Le pôle Trimatec a été à l'origine de la signature d'une convention avec les pôles Mer Méditerranée, Mer Bretagne, IAR visant à structurer la filière Microalgues à l'échelle française.

Le pôle Trimatec a participé à la fondation de France éco-extraction avec PASS (Parfums Arômes, Senteurs et Saveurs) et TERRALIA (fruits, légumes, céréales, vigne et vin) pour une définition plus précise du périmètre d'application de l'éco-extraction, au bénéfice de l'ensemble de la filière. L'association a vu ses travaux reconnus et soutenus activement par l'État, au titre de l'accompagnement des initiatives remarquables des pôles de compétitivité dans le domaine du développement durable.

- Diversification des marchés

Le projet Booster NOVA piloté par Aerospace Valley vise à identifier des champs applicatifs où l'alliance du numérique et des données spatiales peut créer de la valeur économique. Il implique notamment le pôle DERBI pour la filière énergie et Agri Sud-Ouest Innovation pour l'agriculture.

- Transfert technologique

Aerospace Valley et CBS se sont rapprochés pour favoriser une diversification de l'utilisation de technologies ou de processus issus de l'aéronautique et du spatial vers le secteur de la santé (matériaux, navigation, systèmes embarqués, modélisation, interfaces homme-machine).

- Renforcement de la compétitivité

Le pôle Trimatec, en partenariat avec le Pôle Mer Méditerranée et le Pôle EAU, a lancé PRO EUROPE, une action d'accompagnement des PME "primo-accédantes" vers le programme européen de recherche et d'innovation H2020. Cette opération est cofinancée par la Direction Générale des Entreprises (DGE) dans le cadre de l'appel «Partenariat technologique européen des PME des pôles de compétitivité».

II.2. IMPACT DE L'ACTION DES PÔLES SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES MEMBRES

Une étude d'évaluation de la politique des pôles réalisée par France Stratégie¹ sur la période 2006-2012 a montré un effet de levier significatif des pôles de compétitivité sur les dépenses totales de R&D. Les entreprises adhérentes d'un pôle accroissent nettement l'autofinancement de leurs activités de R&D, c'est-à-dire au-delà des aides publiques (directes et indirectes) perçues. Cet effet a surtout profité aux PME. De plus, comparées à des entreprises similaires hors pôles, les entreprises membres ont embauché davantage de personnels de R&D² (Figure 10).

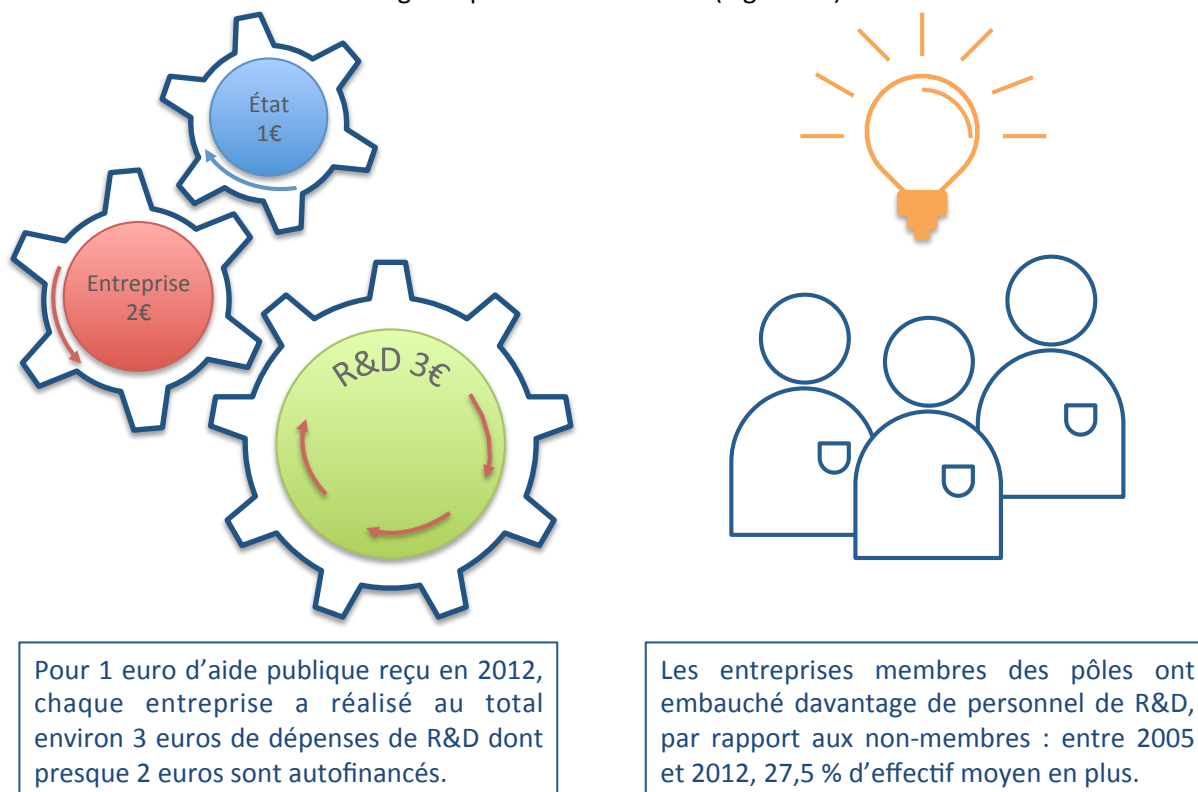


Figure 10 : Impact positif des pôles sur les dépenses et l'embauche de personnels en R&D (d'après l'avis sur la politique des pôles de la CNEPI publié le 2 février 2017).

Néanmoins jusqu'en 2012, aucun effet significatif n'était décelé sur les performances en aval de la R&D, pour ce qui est du chiffre d'affaires, du dépôt de brevet, de l'exportation, de l'emploi total ou de la valeur ajoutée³.

II.2.1. Une opportunité d'élargir ses partenariats

Les pôles mettent en contact des PME, des ETI et des grandes entreprises qui peuvent y jouer un rôle moteur. Pour CBS, le Groupe Pierre Fabre représente un moteur qui crée de la valeur dans les territoires et contribue à son aménagement. En effet, les activités du Groupe sont bien implantées sur l'ensemble de l'Occitanie et son rayonnement s'étend sur toute la France et à l'international. Une relation duale entre grands groupes et PME est également importante pour le développement d'une véritable stratégie d'innovation ouverte (*Open Innovation*), qui constitue un levier efficace pour

¹ France Stratégie, document de travail n°2017-03 février, Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ?

² France Stratégie, CNEPI, Avis sur la politique des pôles de compétitivité, publié le 2 février 2017.

³ Id.

démultiplier les capacités d'innovation, et essentiel dans un environnement de plus en plus concurrentiel et complexe. Les rapprochements qui se réalisent au sein des pôles de compétitivité comme Aerospace Valley, offrent l'opportunité aux PME innovantes de se faire connaître et de se développer.

Même si les contacts entre public et privé avaient lieu avant l'existence des pôles, les entreprises ont accru leurs relations avec les organismes de recherche et les laboratoires universitaires. L'apport de financements privés structure les recherches sous la forme de projets qui élargissent les perspectives de transfert et qui offrent de nouvelles opportunités de débouchés pour les jeunes chercheurs. L'établissement d'un consortium dans lequel brevets et droits sont exploités par les entreprises permet des retombées rapides pour les laboratoires.

II.2.2. Un cahier des charges qui pousse vers les produits d'avenir

Le cœur de métier d'un pôle se focalise sur le montage de projets collaboratifs de R&D dans le but de permettre à un produit d'arriver sur le marché. Ces critères de labellisation incitent donc les entreprises à présenter des projets basés sur des applications technologiques correspondant à cet objectif, en accord avec les besoins de développement économique des PME et ETI.

Le Pôle EAU, pôle à vocation mondiale, répond aux critères d'appartenance à une filière industrielle existante et peut entrer dans plusieurs thèmes de la NFI.

Aerospace Valley a quant à lui mis en place des Commissions « Marchés » pour valoriser le savoir-faire de ses adhérents et conquérir de nouveaux marchés dans les domaines de l'énergie, de la santé (e-santé), des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de l'agriculture et de la « croissance bleue » (maritime). Créée en 2015, la Business Success Initiative (BSI), travaille à une accélération de la mise sur le marché. Cette structure au statut de Société par Actions Simplifiée (SAS) se destine à transformer les projets en produits à succès et à fournir un accompagnement ciblé aux jeunes entreprises. Pour entrer à BSI, les entreprises doivent y investir et en devenir actionnaire. Si leur projet est commercialisé, elles reversent un pourcentage de leur chiffre d'affaires à BSI¹.

Agri Sud-Ouest Innovation prend en compte la problématique économique très tôt dans le montage du projet.

Ces processus visant l'excellence des produits finaux induisent cependant des délais de maturation dont la durée devrait se réduire.

II.2.3. L'animation des filières pour le développement du territoire

En Occitanie, l'État et la Région se retrouvent au sein des Comités Stratégiques de Filières Régionales (CSFR), qui ont pour missions de mettre en place des actions concrètes répondant aux enjeux clés de la filière en région, de renforcer les relations entre acteurs publics et privés et de favoriser l'innovation, la création de valeur et d'emplois. Les pôles de compétitivité sont également présents dans ces instances. Aerospace Valley est membre du Comité de Pilotage (COPIL) du CSFR Aéronautique, filière qui a de nombreux champs d'application. Le Président de CBS co-anime auprès de l'État (DIRECCTE) le CSFR Santé lancé en avril 2016 pour la nouvelle région. Pour les énergies renouvelables soutenues par le pôle DERBI, les filières sont émergentes et prometteuses. Le solaire photovoltaïque existe depuis près de 10 ans tandis que la filière hydrogène pour laquelle il existe un fort potentiel en région sera, elle, compétitive d'ici 10 à 15 ans. Une étude financée par le Ministère du Travail et la Région est en cours sur la gestion des compétences dans le domaine des énergies renouvelables qui concerne actuellement 15 000 emplois dans la région. Le Pôle EAU préside le réseau national des 14 pôles relevant du CSF éco-industries et du marché prioritaire des nouvelles

¹ La Tribune Toulouse, Face à la baisse des dotations de l'État, Aerospace Valley se tourne vers le privé, publié le 5 octobre 2015.

solutions industrielles « Ville Durable » pour une gestion plus intelligente des réseaux d'eau et d'énergie, en lien avec le Ministère de l'Environnement.

L'impact des pôles sur l'emploi reste difficile à évaluer au niveau régional car cet élément dépend de nombreux facteurs. Les effets spécifiquement attribuables aux pôles de compétitivité sont difficiles à mesurer parmi ceux des politiques économiques de portée générale, des dispositifs locaux et régionaux, et même, de manière plus resserrée, des mesures prises en faveur du développement et de l'innovation, dont le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)¹. De plus, la DGE qui a en charge la politique des pôles n'est pas en mesure de réaliser les études d'évaluation.

¹ Échos judiciaires Girondins, Innovation : quel bilan, après dix ans de pôles de compétitivité ? publié le 3 juin 2016.

III. LA PLACE DES PÔLES PARMIS LES AUTRES STRUCTURES D'AIDE A LA MATURATION

III.1. SYNERGIES ET DISCORDANCES

Le PIA a produit plusieurs structures nouvelles dont les Instituts de Recherche Technologiques (IRT) et les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT)¹. Ces structures se sont ajoutées aux outils préexistants comme les instituts labellisés Carnot ou les organisations internes des organismes de recherche tels que le CNRS, le CEA, l'Inserm, l'Inra s'occupant de valorisation ou de transfert. C'est donc dans un paysage de la valorisation complexifié que les pôles de compétitivité doivent trouver leur positionnement.

III.1.1. L'IRT : le bras armé du Pôle ?

A partir de 2010, les pôles de compétitivité ont été épaulés par la création des IRT motivée pour renforcer des écosystèmes. Les IRT sont des outils d'excellence multidisciplinaires de recherche technologique basés sur un partenariat public-privé entre l'État, des établissements publics de recherche et des industriels. Huit IRT ont été labellisés sur l'ensemble du territoire, chacun d'entre eux répondant à une thématique particulière reliée aux principaux secteurs industriels.

Le domaine de l'aéronautique, du spatial et des systèmes embarqués a bénéficié de la labellisation de son projet d'IRT. Co-localisé avec le pôle Aerospace Valley, en Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux) et en Occitanie (Toulouse), l'IRT Saint-Exupéry, créé en 2014, est un établissement technologique. L'IRT participe en co-animation à trois des DAS du Pôle :

DAS du Pôle	Département de l'IRT
Aérostructures, Matériaux et Procédés	Matériaux Multifonctionnels haute performance
Énergie et Systèmes électromécaniques	Aéronef plus électrique
Systèmes embarqués, Objets Connectés, Logiciels et Électronique	Systèmes Embarqués

Cet IRT possède et met à disposition 11 plateformes technologiques pour le pilotage des projets et effectue des travaux de R&T en vue d'accélérer le transfert vers l'industrie. Environ 250 chercheurs et ingénieurs travaillent sur le site de l'IRT dont 60 % sont mis à disposition par des industriels. L'IRT représente un relai d'information vers les 500 PME adhérentes du pôle pour leur permettre d'apprécier les projets où elles pourraient apporter une contribution. L'IRT est une maison commune où peuvent se rencontrer Grands Groupes et PME sans cette crainte pour les PME de voir leur personnel rejoindre les grandes industries.

La Présidente du Pôle est invitée permanente du Conseil d'Administration et Présidente du Comité de Développement Territorial de l'IRT. Le Président de l'IRT est, quant à lui, invité permanent du Conseil d'Administration du Pôle.

Les deux structures se respectent et sont dans une relation de partenariat. L'objectif est d'éviter les doublons et de rendre les dispositifs encore plus compatibles pour une meilleure efficacité. Les

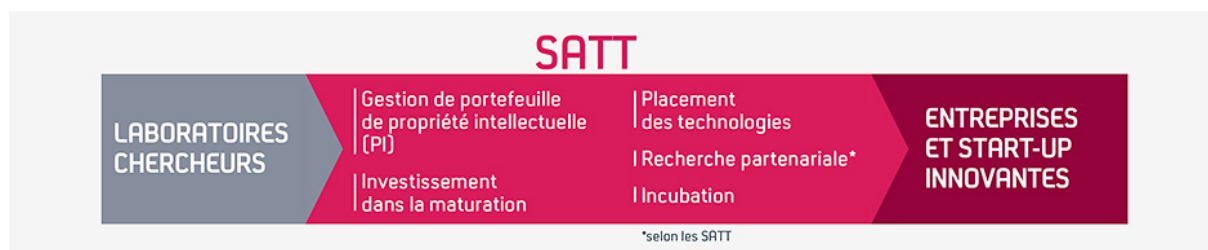
¹ La Tribune, Politique nationale de recherche : vous avez dit mille-feuilles ?, publié le 5 novembre 2014.

gouvernances restent néanmoins différentes car les priorités ne sont pas identiques¹. Une identification de ce qui fonctionne paraît être une action primordiale d'où l'importance de l'évaluation des performances. L'IRT revendique cette évaluation mais souligne le besoin de simplification par une redéfinition des indicateurs².

Par rapport à une vision nationale de la situation, sachant que les domaines d'expertise des huit IRT (systèmes intelligents, réseaux du futur, nouveaux matériaux...) répondent aux objectifs de la NFI, que les projets y sont plus faciles à monter et que les règles de financement y sont plus simples, les IRT sont bien placés pour venir concurrencer les pôles sur leur volet usine à projets³.

III.1.2. Les SATT : une complémentarité mais une concurrence potentielle

La création des SATT a consisté à se doter de structures chargées de mettre en osmose la recherche publique et la recherche privée pour développer la maturation et la cession de licence, et si besoin la création de start-ups, sur une échelle territoriale. Les SATT sont des structures privées (SAS) dont les actionnaires sont l'État et des établissements ou organismes publics de recherche. Leur objectif est, outre d'améliorer la valeur économique des résultats de la recherche académique en intervenant sur toute la chaîne du transfert, d'accélérer ce transfert.



Les SATT interviennent de l'identification et l'évaluation des innovations jusqu'au transfert vers le monde industriel. Les pôles de compétitivité ont pour mission de poursuivre cet accompagnement jusqu'à la mise sur le marché du produit y compris à l'international. Une différence fondamentale existe entre une SATT et un pôle de compétitivité : la SATT finance les projets sur fonds propres alors que le pôle se développe par des projets de R&D collaboratifs avec l'aide du FUI.

Le réseau national comporte 14 SATT dont deux sont localisées en Occitanie : Toulouse Tech Transfert (TTT) à Toulouse et AxLR à Montpellier. Bénéficiant d'un écosystème de l'innovation d'une grande richesse, chaque structure continue à intervenir sur son territoire (ex-Midi-Pyrénées et ex-Languedoc-Roussillon, respectivement). Les 2 SATT entretiennent néanmoins des liens étroits pour le développement de projets communs en rapport avec la Région ou en co-investissement avec d'autres SATT.

Les SATT et les pôles sont dans une complémentarité d'action. En effet, les SATT détectent des technologies pour lesquelles une demande du marché n'est pas clairement exprimée (Techno push). Les pôles quant à eux vont accompagner les entreprises pour répondre à leurs besoins non satisfaits (Market pull). Ces démarches créent donc un point de rencontre entre les structures dans la mesure où les entreprises membres des pôles soient en recherche d'une technologie à un niveau de

¹ La Tribune Toulouse, Face à la baisse des dotations de l'État, Aerospace Valley se tourne vers le privé, publié le 5 octobre 2015.

² Propos recueillis en audition.

³ Industrie & Technologies, Cacophonie sur l'avenir des pôles de compétitivité, publié le 2 février 2017.

maturation avancée. Mais des situations de concurrence peuvent exister car la mission des SATT est de protéger l'investissement public en contrôlant le devenir de la PI de la recherche publique.

Pour TTT, les relations avec les pôles se résument principalement à du partage d'informations. Peu de projets collaboratifs ont été mis en place sauf en matière d'intelligence économique. TTT est membre adhérent des pôles Aerospace Valley, CBS, Agri Sud-Ouest Innovation et DERBI. Les partenariats instaurés par AxLR se sont concrétisés par la signature de conventions de coopérations avec Trimatec, Qualimed et DERBI mais aussi avec Eurobiomed et Optitec en PACA et Axelera en AURA (Figure 11). Le Pôle EAU n'a, quant à lui, aucun projet développé avec les SATT car le catalogue de brevets ne correspond pas pour l'instant à ses besoins.

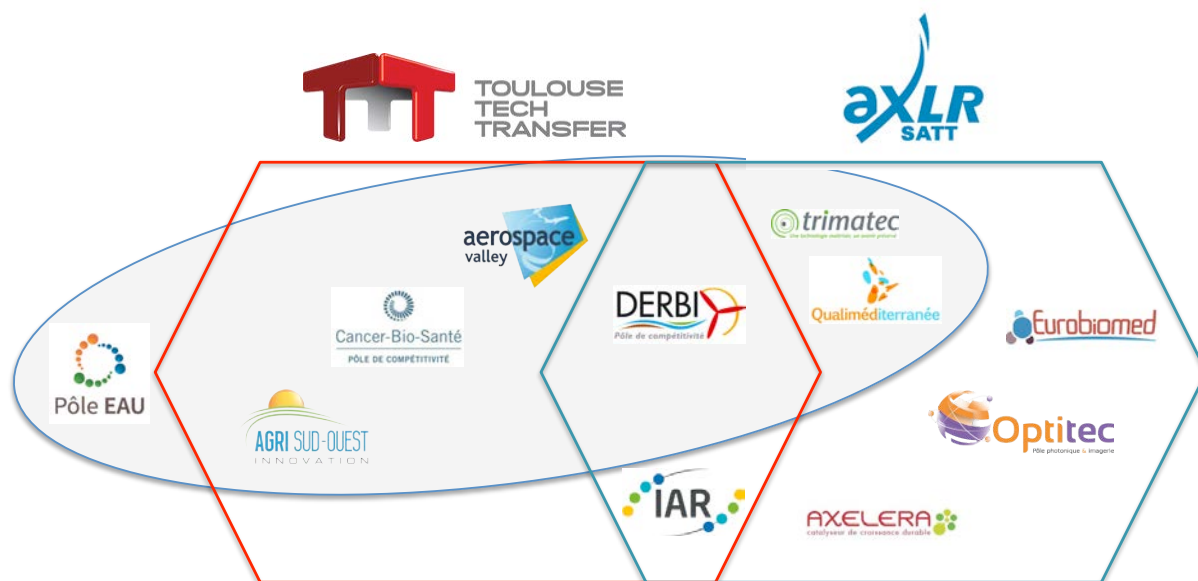


Figure 11 : TTT et AxLR : des partenariats avec les pôles de compétitivité.

Les SATT ont su s'intégrer dans les écosystèmes territoriaux de l'innovation en devenant des outils importants de transfert pour la recherche publique. Une intensification des coopérations avec les pôles de compétitivité leur permettrait une plus grande ouverture vers le monde industriel régional.

III.1.3. Des initiatives régionales pour le développement de projets collaboratifs

En 2013, la Région a favorisé l'implantation d'une plateforme régionale de transfert technologique (PRTT) CEA Tech à Toulouse dans un but de diversification et d'intégration dans l'écosystème régional. Cette plateforme a pour missions, elle aussi, de favoriser et réaliser des projets de recherche communs en partenariat avec des industriels et des laboratoires publics d'Occitanie. La transition énergétique et numérique représente l'un des axes principaux de recherche de la plateforme. L'idée était de faire profiter les PME et les ETI du large portefeuille de brevets du CEA Tech. Depuis, CEA Tech tisse sa toile sur le territoire sans nouer de relations importantes avec les structures existantes, mis à part avec Aerospace Valley avec lequel des collaborations se sont installées.

Depuis la fusion, l'Occitanie peut se prévaloir d'un nombre important d'agences de développement économiques que sont Madeeli, Transferts, Invest Sud de France, Sud de France Développement et LR SET. Spécialisées dans des domaines particuliers ou plus généralistes, ces agences offrent notamment des services d'accompagnement aux entreprises dans leur stratégie de développement. Madeeli et Transferts favorisent également les projets collaboratifs entre recherche et industrie et

agissent donc dans ce domaine en complémentarité des pôles de compétitivité. Ainsi, CBS a signé une convention de partenariat avec Madeeli et Agri Sud-Ouest Innovation, une convention d'affaire régionale sur la bio-économie avec Madeeli et Transferts. L'abondance de ces structures engendre des surcoûts et interroge sur leur efficacité globale compte tenu des effectifs et des fonds mobilisés¹ : la Région a donc projeté de fusionner l'ensemble de ses agences en une seule structure régionale avec plusieurs implantations au 1^{er} janvier 2018².

Les nombreux dispositifs existants ont pu faire apparaître des situations de concurrence pouvant induire une certaine confusion d'une part pour les entreprises qui ne savent plus à qui s'adresser, d'autre part pour la recherche qui se tourne plus facilement vers les SATT. La multiplication des structures a également multiplié les frais de fonctionnement qui représentent autant de moyens qui ne sont pas engagés directement dans l'innovation.

Pour les pôles de compétitivité, l'ambition est de se positionner dans le projet général du développement territorial au plus près du tissu économique et d'y puiser sa légitimité.

III.2. FACTEURS D'ÉVOLUTION DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Ballotés entre les orientations politiques successives en faveur de l'innovation, les stratégies nationales de développement industriel, le renforcement de l'implication des régions, les objectifs de performance qui leur ont été notifiés, les pôles de compétitivité vont devoir continuer à s'adapter à un contexte changeant.

III.2.1. Dynamiser les politiques publiques

En juillet 2016, la Cour des Comptes a rendu son avis sur la politique des pôles de compétitivité. Saluant une politique bien construite, la Cour a formulé des recommandations qui rappellent notamment le rôle de l'État dans l'encadrement de la stratégie des pôles qui doit trouver un équilibre entre centralisation avec mise en œuvre par le Préfet de Région et décentralisation vers les Régions (ANNEXE 5). Elle rappelle également que la politique des pôles est interministérielle et qu'« une participation financière plus systématique de tous les ministères concernés, en fonction de leur intérêt pour les thématiques portées par les pôles, constituerait un gage de leur meilleure implication à moyen terme et d'une plus grande cohérence avec les autres politiques publiques³ ».

La politique en faveur des pôles paraît trop complexe par un empilement croissant de nouveaux objectifs et de nouveaux outils avec en parallèle une part décroissante des crédits alloués au fil des phases de redéfinition⁴ entraînant un accès au financement par le FUI de plus en plus difficile. Parce qu'ils sont proches du terrain et dans un souci d'une plus grande réactivité, plus de latitude doit être accordée aux pôles par les acteurs publics, notamment dans le choix des projets financés.

L'évolution des politiques publiques vers une anticipation d'enjeux sociétaux pourrait apporter une impulsion au développement de projets collaboratifs au sein des pôles. Par exemple, légiférer pour autoriser une plus grande réutilisation des eaux usées après traitement, faire le choix politique de

¹ Rapport au ministre de l'Économie et des Finances, Réindustrialisé par l'innovation, rendu le 24 février 2017.

² La Tribune Toulouse, Carole Delga promet un big bang des agences régionales, publié le 16 juin 2017.

³ Cour des Comptes, Référé n°S 2016-2126 sur la politique des pôles de compétitivité adressé au Premier ministre le 4 juillet 2016.

⁴ Les Échos, Pôles de compétitivité : un nouveau politique est nécessaire pour les sauver, publié le 27 décembre 2016.

développer les énergies renouvelables (EnR) dont l'utilisation deviendra vitale pour la France quand leurs coûts seront compétitifs par rapport à ceux des énergies fossiles inciteraient à des investissements en R&D.

Enfin pour une meilleure collaboration entre les acteurs publics et privés, la gouvernance et les moyens de la politique des pôles trouveraient avantage à être transférés vers les Régions. « Car pour redonner de grands espaces de liberté et de respiration dans les stratégies régionales d'innovation en matière de spécialisation intelligente, chacune des Régions devra par elle-même structurer son dispositif, en incluant dans la gouvernance de sa politique de cluster, mais aussi et peut-être avant tout dans son animation, les acteurs clés de la chaîne de valeur des marchés innovants »¹.

III.2.2. Accroître son influence et sa visibilité

Les pôles présents sur le territoire, d'Aerospace Valley à Qualimed, représentent bien la diversité de ces structures du point de vue de la thématique, de la dimension, du budget, du nombre de membres et des compétences. Pourtant, l'objectif de la 3^{ème} phase est bien de les voir accompagner les projets de R&D jusqu'à la mise sur le marché des produits et accéder à l'international. Même si les évaluations individuelles réalisées en 2016, à mi-parcours de la période, ont été positives (voir § I.2.4), certains pôles ont montré des fragilités, fréquemment en rapport avec leur taille, les incitant à des rapprochements entre pôles ou avec d'autres partenaires.

De ce fait, Agri Sud-Ouest Innovation et Qualimed ont décidé en juin 2017 d'unir leurs forces pour un déploiement sur l'ensemble de l'Occitanie et sur la Nouvelle-Aquitaine. Cette fusion permettra d'offrir des services homogènes pour accroître la dynamique d'accompagnement de projets dans les secteurs agricoles et agroalimentaires et de donner à ce pôle une envergure européenne.

Le Pôle EAU, le réseau d'entreprises SWELIA et le cluster WSM (Water Sensors Membranes) ont fusionné également en juin 2017 pour donner le pôle mondial Water Valley, pour une meilleure structuration de la filière « eau » en Occitanie². De plus, rassemblant déjà ces 3 acteurs mais aussi le cluster Ea éco-entreprises et les deux autres pôles de compétitivité liés à l'eau, Hydreos et Dream, la marque France Water Team mutualise les moyens pour se développer à l'export.

Cependant, vouloir fusionner certains pôles entre eux peut donner à ces derniers des territoires trop larges, situation qui pourrait notamment les éloigner des laboratoires susceptibles de travailler avec eux. Ainsi Cancer Bio Santé et Eurobiomed, le pôle santé basé à Marseille et dont le territoire s'étend en ex-Languedoc-Roussillon, s'en sont tenus à un accroissement de leurs actions de collaboration sans aller jusqu'à la fusion un moment envisagée.

Pour le pôle DERBI, la nécessité d'améliorer le positionnement européen et international du pôle lui demandait de concentrer ses efforts sur sa visibilité. Une série d'actions de communication a donc été envisagée : l'évolution des DAS pour améliorer la lisibilité de son positionnement, l'établissement de conventions avec des partenaires clés à l'international, l'amélioration du site internet, la tenue à jour et l'accessibilité de l'annuaire, la publication d'une newsletter et la recherche de l'obtention d'un label européen (« Cluster Management Excellence Label »).

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie internationale dans l'objectif d'accompagner ses membres dans leur développement en Allemagne, un accord de partenariat a été signé par Trimatec avec le Fraunhofer IWKS.

¹ Les Échos, Pôles de compétitivité : un renouveau politique est nécessaire pour les sauver, Jérôme Vicente, publié le 27 décembre 2016.

² CCI OCCITANIE, VOCCITANIE, Aqua-Valley, Un pôle de compétitivité à vocation mondiale, publié le 14 septembre 2017.

III.2.3. Accéder à de nouveaux financements

Les pôles doivent aussi trouver les moyens d'augmenter les financements privés en proposant par exemple des services à valeur ajoutée pour que les entreprises membres du pôle s'impliquent davantage. Dans ce domaine, le pôle DERBI envisage la facturation de prestations pour valoriser un produit commercial dans un salon.

Les entreprises innovantes pourraient trouver également au sein des pôles un lieu de rapprochement avec les fonds d'investissements privés qui viendraient en complémentarité des fonds publics. La création d'un guichet unique permettrait une meilleure intégration des financements apportés par les capitaux-risqueurs.

III.2.4. Rapprocher recherche académique et monde des affaires

Comme le montre d'autres expériences dans le monde, la performance des pôles passe aussi par leur capacité à s'appuyer sur les établissements de recherche pour avoir accès à des sciences et techniques pouvant intéresser des acteurs privés.

En France, l'organisation de la recherche publique, dont la dichotomie Universités/Organismes de recherche est souvent mise en avant, apparaît encore pour le monde industriel, malgré les efforts importants de simplification de ces dernières années, comme un élément de complexité de la valorisation et de l'innovation. La culture de l'entrepreneuriat est encouragée et se développe au sein des universités au niveau des étudiants. Les pôles de compétitivité ont certainement un rôle à jouer dans une meilleure compréhension mutuelle des mondes économique et académique.

III.2.5. Analyser l'impact social

L'impact social des projets de R&D accompagnés par les pôles se doit d'être pris en considération pour une meilleure acceptabilité du produit.

Le pôle DERBI a déjà intégré ce volet dans le processus de sélection de ses projets collaboratifs. Le pôle développe un guide opératoire mais projette de mener plus d'actions d'information et de formation sur les usages. Aerospace Valley a mis en place un groupe de travail avec la filière automobile pour examiner de meilleures conditions de travail et leur acceptabilité sociale.

Les emplois potentiels générés entrent également dans les facteurs d'évaluation de l'impact d'un pôle sur son écosystème. Les secteurs des énergies renouvelables et de la transition énergétique sont à terme pourvoyeurs d'emplois. L'énergie solaire tout comme l'éolien sont créateurs d'emplois dans l'installation des équipements et dans leur maintenance. La maîtrise et l'efficacité énergétiques des bâtiments sont également créatrices d'emplois.

III.2.6. Se tourner vers les usages et les besoins

Un changement de paradigme est à souligner depuis la création des pôles – plutôt thématiques – vers « l'usine à produits » : le besoin et l'usage deviennent le moteur. L'échelle d'évaluation du degré de maturité (TLR) ne se lit plus seulement du principe de base (1) vers le produit qualifié (9) mais plutôt du produit nécessaire (9) à l'innovation technologique (1). Cette évolution est facilitée si les pôles de compétitivité sont tournés davantage vers les usages et les besoins que vers la technique, ce qui est le cas en Occitanie.

Agri Sud-Ouest Innovation a une vraie spécialité, dans le domaine du développement du concept d'agro-chaines (Figure 12).

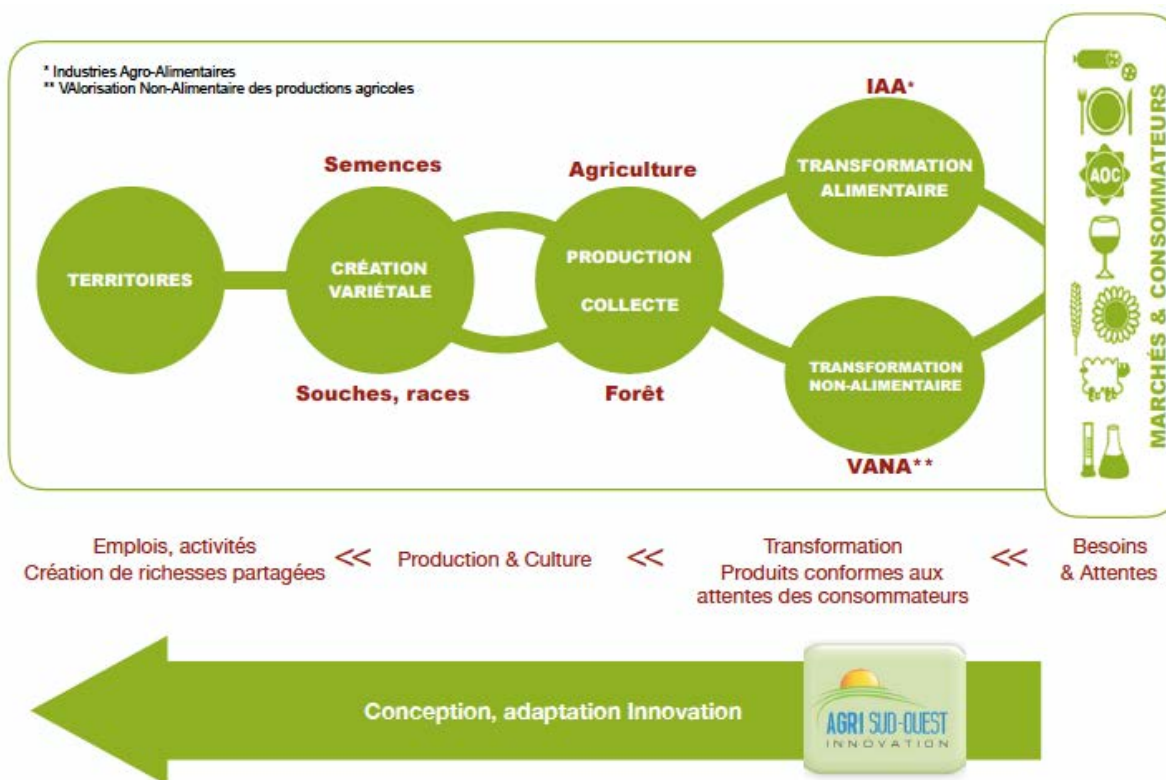


Figure 12 : Le concept des agrochaînes : Chaîne de valeur qui vise à analyser les attentes futures du marché et des consommateurs, puis à remonter chaque maillon de la chaîne jusqu'au territoire et à l'agriculteur¹.

Les agrochaînes permettent aux acteurs du marché d'innover et de développer leur compétitivité en anticipant les attentes des consommateurs (ex : supprimer les produits phytosanitaires pour traiter les maladies). Il y a en effet une prise de conscience générale en matière d'environnement qui entraîne l'expression d'une demande de recherche de solutions.

Des objectifs doivent être clairement indiqués aux pôles et ajustés au modèle économique recherché.

¹ Schéma présenté lors de l'audition du pôle Agri Sud-Ouest Innovation.

IV. PROPOSITIONS – PRÉCONISATIONS

A l'issue du constat réalisé sur l'enjeu des pôles de compétitivité au sein de l'écosystème régional, le CESER Occitanie s'est attaché à exprimer ses propositions pour donner une perspective à son travail.

Ces préconisations reflètent le jugement favorable que s'est construit le CESER sur ces structures en terme d'aménagement du territoire et mise en réseau des acteurs de l'innovation. Elles illustrent sa volonté de rester attentif à leur évolution et de participer au niveau régional aux réflexions sur la dynamique de l'innovation. Elles visent également à appuyer les politiques publiques mises en œuvre.

IV.1. S'ENGAGER AUPRÈS DES INSTITUTIONS

IV.1.1. Soutenir les politiques publiques

Le **CESER Occitanie** soutient :

- le principe de renforcement de la Recherche et de sa valorisation, de l'Innovation et du Transfert ;
- la logique de mise en réseau des différents acteurs publics et privés (depuis la recherche fondamentale, la recherche appliquée jusqu'aux acteurs économiques, de l'idée au produit et au service) ;

qui ont motivé la création des pôles de compétitivité dans le but de favoriser les coopérations et créer des synergies entre les différentes parties prenantes.

Le **CESER Occitanie**, en attente d'une définition plus précise des rôles, missions, prérogatives de l'État et de la Région dans le déploiement de politique sur les pôles de compétitivité, préconise que :

- les engagements de l'État visent prioritairement à soutenir les pôles de dimension mondiale ;
- les engagements de la Région ou des dispositifs inter-régionaux et infrarégionaux visent à soutenir les autres pôles, dont ceux n'ayant pas leur siège en Occitanie et qui contribuent activement au développement économique régional.

IV.1.2. Être acteur dans l'évaluation des pôles de compétitivité

Le **CESER Occitanie** demande à être membre du Comité de pilotage de la Stratégie Régionale de l'Innovation.

Le **CESER Occitanie** préconise, au travers de la Stratégie Régionale de l'Innovation associant les compétences de l'État et de la Région, une évaluation régulière des pôles de compétitivité présents dans la Région Occitanie, que leur siège soit intra ou extra régional, visant à mesurer l'impact sur la dynamique de l'écosystème régional :

- sous un axe d'évaluation propre à la nature de leurs activités ;

- sous un axe commun à tous les pôles visant à mesurer des critères économiques, sociaux, environnementaux.

Le **CESER Occitanie** préconise d'une part d'intégrer les réflexions des Comités Stratégiques de Filières dans les travaux des pôles traitant des mêmes thématiques, d'autre part, de mesurer l'impact des pôles sur les Filières en matière d'emploi et de formation.

IV.2. ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DES PÔLES DANS LE RESPECT DE LEUR DIVERSITÉ

IV.2.1. Conforter les situations ou inciter au changement

Le **CESER Occitanie** préconise :

- le maintien des pôles de compétitivité qui répondent aux critères d'évaluation ;
- l'accompagnement des pôles qui, en fonction des bilans d'évaluation, devront mettre en place des mesures correctives, voire fusionner avec un pôle « homologue » du territoire d'Occitanie ou d'un autre territoire ;
- l'accompagnement des pôles, en coordination avec la contribution du Comité Stratégique de Filières, dans une démarche prospective.

Le **CESER Occitanie** préconise d'accompagner les pôles :

- pour maintenir leur place à l'international ;
- pour acquérir, pour certains, une possible dimension internationale.

Le **CESER Occitanie** préconise que les pôles mettent à profit la carte de la nouvelle Région Occitanie pour consolider voire élargir leurs activités dans ce nouveau périmètre régional.

IV.2.2. Préparer l'avenir

Le **CESER Occitanie** préconise de poursuivre la réflexion stratégique au-delà des strictes limites du territoire régional, en intégrant les dimensions transfrontalières (Aragon, Catalogne, Îles Baléares, Occitanie) et internationales.

Le **CESER Occitanie** préconise le renforcement de la collaboration des pôles de compétitivité avec les différentes structures de développement économique et de maturation (SATT, IRT, CEA-Tech, Transferts, Madeeli, Invest Sud de France, incubateurs).

Le **CESER Occitanie** préconise que l'indéniable potentiel régional en matière de Sciences Humaines prenne toute sa place tant dans les appels à projets que dans le pilotage et l'accompagnement des pôles de compétitivité.

CONCLUSION

Les pôles de compétitivité ont pour objectif de développer une dynamique territoriale d'innovation et de croissance basée sur la coopération des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche et des entreprises. Mis en place en 2005 dans le cadre d'une politique de renouveau industriel, leur maturité est désormais atteinte. L'État souhaite maintenant les voir évoluer en « usines à produits d'avenir ».

La dynamique de l'écosystème régional en Occitanie s'illustre dans des secteurs clés (aéronautique, agriculture, santé, transition énergétique, ...). Sept pôles de compétitivité ont leur siège sur le territoire régional et sont au service de ces enjeux industriels majeurs : Aerospace Valley pour l'aéronautique et l'espace, Agri Sud-Ouest Innovation et Qualiméditerranée en agriculture et agroalimentaire, Cancer Bio Santé dans le secteur des biotechnologies, DERBI, Pôle EAU et Trimatec pour l'énergie et l'environnement. Leurs activités s'étendent aux régions voisines de Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. L'économie régionale bénéficie aussi de la contribution importante de pôles n'ayant pas leur siège sur le territoire, notamment Eurobiomed sur les thématiques liées à la santé et le Pôle Mer Méditerranée qui ouvre des potentialités dans un domaine stratégique pour la Région.

Première au palmarès national des Régions pour ses investissements en R&D, l'Occitanie peut s'appuyer sur ses pôles de compétitivité pour répondre aux objectifs de l'État définis dans la Nouvelle France Industrielle (NFI) et pris en charge au niveau régional par la définition de spécialisations intelligentes de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI).

Les pôles en Occitanie se révèlent hétérogènes. Ainsi, chacun exploitant au mieux les moyens à sa disposition, le pôle mondial Aerospace Valley qui a labélisé plus de 900 projets de R&D côtoie le pôle Qualimed qui en comptabilise environ 200 sur une même période d'activité. Néanmoins, les pôles assurent tous une mission importante de mise en relation d'acteurs : les entreprises avec les réseaux académiques, mais aussi les PME avec les grands groupes.

Ces rapprochements ont permis une meilleure compréhension entre les acteurs publics et privés favorisant l'émergence des projets collaboratifs de R&D.

Chaque acteur a trouvé sa place et son intérêt:

- Un rôle important tant pour les grands groupes, moteurs et très présents dans la gouvernance des pôles en Occitanie (Airbus pour AESE, Pierre Fabre pour CBS, VÉOLIA pour le Pôle EAU...), que pour les PME, PMI, TPE qui contribuent très activement à cette dynamique.
- La mise en place de projets reliés à un ancrage territorial entre les établissements de recherche et les entreprises régionales, un élargissement des perspectives d'emploi chez les jeunes chercheurs par le rapprochement avec les entreprises, un retour plus visible en terme d'activité de la recherche menée en Occitanie sur les entreprises régionales.
- Une efficacité dans le montage de projets pour les PME par la présence d'une équipe dédiée à ce service, un mode de financement à disponibilité immédiate par le FUI, qui vient en complément du CIR à effet différé.

C'est en effet dans leur rôle d'accompagnement des PME que les pôles sont les plus présents pour mieux définir le potentiel « marché » des innovations et pour les aider dans leur financement. Les projets bénéficient d'une expertise d'instances spécifiques de la gouvernance du pôle (Comités de labellisation ou d'évaluation).

Les pôles se sont adaptés à l'évolution des orientations politiques. Lors du déploiement de ce dispositif, l'État a revu les moyens prévus dans l'appel à projet. Ce dernier prévoyait la création de 15 pôles de compétitivité pour un engagement financier de 750 M€. Soixante-sept, puis soixante et onze, pôles ont été labélisés au niveau national pour un budget de 1,5 Md€.

Les financements FUI, spécifiquement dédiés aux pôles, ont diminué de 2008 à 2015 passant d'un montant global de 250 M€ à un peu moins de 80 M€, l'État souhaitant une participation des collectivités territoriales au financement des pôles. Dans ce contexte, les critères de sélection sont devenus de plus en plus restrictifs mais les pôles régionaux restent néanmoins très présents parmi les porteurs de projets sélectionnés. Pour atteindre le nouvel objectif qui leur a été fixé d'accompagner les projets jusqu'à la mise sur le marché, les pôles se tournent vers d'autres sources de financement, notamment privées. La création de nouvelles structures comme les SATT et les IRT a également complexifié le paysage de la valorisation de la recherche tout en créant des synergies mais aussi des concurrences.

Pour accroître l'efficacité de la politique des pôles de compétitivité, l'OCDE¹ recommandait dès 2015 de conditionner les aides publiques aux résultats. La CNEPI, quant à elle, encourage l'État à mieux déterminer ses objectifs et éventuellement à jouer un rôle d'évaluation en élevant son niveau d'exigence². Ces recommandations n'ont jusqu'alors pas été suivies de nouvelles orientations et l'État continue à soutenir l'ensemble des pôles. Son but serait néanmoins de maintenir son soutien aux pôles à vocation mondiale et de déléguer la gestion des autres pôles aux Régions investies de nouvelles compétences. .

Face à ces nouveaux défis, Agri Sud Ouest Innovation et Qualiméditerranée ont fusionné en juin 2017 pour rassembler leurs forces et étendre leur territoire. Quant au Pôle EAU, il a créé, avec 2 clusters de son secteur, le nouveau pôle Aqua Valley.

Même si les retombées économiques sont difficiles à quantifier car dépendantes de multiples facteurs, les pôles de compétitivité ont bien joué leur rôle du point de vue de l'activité et de l'emploi. Leur impact est positif sur la dynamique de l'écosystème et sur la structuration des filières. Néanmoins des améliorations pourraient être apportées pour accompagner leur évolution.

Au regard de ce constat, le CESER, en appui de ce dispositif dès son origine, exprime son soutien aux engagements de l'État et de la Région auprès des pôles de compétitivité et plus globalement aux politiques publiques de valorisation de la Recherche et de l'Innovation. Sa demande d'intégration au Comité de pilotage de la Stratégie Régionale de l'Innovation et aux Comités Stratégiques de Filières marque la volonté du CESER Occitanie d'affirmer son rôle d'acteur d'une évaluation régulière des pôles de compétitivité afin de mesurer l'évolution de leur impact sur l'écosystème régional. En conséquence, le CESER Occitanie préconise la mise en place d'un accompagnement des pôles dans leur stratégie d'évolution pour répondre aux bilans d'évaluation, mais aussi pour réfléchir à une stratégie tirant partie des potentialités de la nouvelle région et pour maintenir ou acquérir une dimension internationale. Pour préparer l'avenir, le CESER Occitanie préconise également de poursuivre la réflexion d'un élargissement de leur territoire aux régions transfrontalières, un renforcement de leur collaboration avec les autres structures de développement économique et d'innovation et de faire plus de place au potentiel régional en matière de Sciences Humaines et d'innovation sociale.

¹ OCDE (2017), *Études économiques de l'OCDE : France 2017*, Éditions OCDE, Paris.

² France Stratégie, CNEPI, Avis sur la politique des pôles de compétitivité, publié le 2 février 2017.

ANNEXES

ANNEXE 1



LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ
EN MIDI-PYRÉNÉES

Contribution du Bureau du CESR Midi-Pyrénées

Adoptée lors de la séance du 28 janvier 2005
(à l'unanimité moins 4 abstentions : 3 CGT – 1 FSU)

Préparée par la Commission 2 et la Commission 3
Y. Trempat - J.L. Robardey
Rédacteur : Y. Trempat

ANNEXE 2

Domaines d'Activités Stratégiques des pôles de compétitivité d'Occitanie



- Aérostructures, Matériaux, Procédés (AMP)
- Énergie et Systèmes Électromécaniques (ESE)
- Solutions pour le Transport Aérien (STA)
- Télécommunications, Observation, Positionnement (TOP)
- Systèmes embarqués, Objets Connectés, Logiciels et Électronique (SOCLE)
- Interactions Homme – Système (IHS)
- Usine, Support/MCO/MRO et Réaménagement (USeR)
- Modélisation, Simulation, Analyse des données (MSA)



- Agro-raffinerie et valorisation des produits agricoles
- Amélioration de l'efficacité des systèmes de production
- Optimisation des intrants de production



- Efficacité énergétique dans le bâtiment, en particulier en climat méditerranéen, et dans l'industrie
- Gestion des réseaux et le stockage d'énergie
- Production d'énergie hors bâtiments



- Identification et mobilisation des ressources en eau
- Gestion concertée des ressources et des usages
- Réutilisation des eaux de toutes origines
- Approches institutionnelles et sociétales



- Valorisation de la biomasse, notamment algale, et du végétal
- Dépollution, recyclage et valorisation des déchets et des effluents
- Ultra-propreté, sécurité et optimisation des procédés dans l'industrie



- Alimentation et Santé
- Molécules d'intérêt thérapeutique et diagnostique en Cancérologie
- Innovations technologiques et diagnostiques
- Maintien à domicile



- Agrobiotechnologies, alternatives aux intrants conventionnels
- Éco extraction, valorisation des sous-produits alimentaires et non alimentaires, emballages agroalimentaires intelligents

ANNEXE 3

Aperçu des actions d'animation des pôles d'Occitanie en 2017

	Évènements - Rencontres	Salons - Congrès	Formations	Communication
	<ul style="list-style-type: none"> • Tea Time : rapprochements entre laboratoires de recherche et industriels • Réunions de DAS • Petit déjeuner Export • Meetups estivaux du Booster Nova 	<ul style="list-style-type: none"> • Forum annuel « Méthodes Formelles » • Workshop Santé au travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de formation technologiques • Tribune sur les outils de financement pour PME-ETI • Formation à la gestion de l'obsolescence • Atelier Propriété Industrielle 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Matin'EnR : petits déjeuners rencontres • Innov'EnR : rencontres technologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • EnerGaïa Conférence internationale DERBI (11^{ème} ed) • Green IT Day (3^{ème} ed) • Think Smart Grids Academy 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier Propriété Industrielle 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Res'EAU : réunion d'adhérents 	<ul style="list-style-type: none"> • HydroGaïa 2017 : salon international de l'eau • VILLAGE INNOVATION 2017 • Green IT Day 2017 • EAU & Défense (2^{ème} ed) Conférence Inter-pôles PACA 	<ul style="list-style-type: none"> • Plate-forme AFNOR : contribution à l'évolution réglementaire • Atelier Propriété Industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> • lettres d'information internet en version anglaise • International Water Summit à Abu Dhabi
	<ul style="list-style-type: none"> • Manifestations Réseaux • Rendez-vous d'experts • Afterwork thématique du Club EcoChimieSud 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence Inter-pôles PACA • International Workshop on Alternative Solvents 2017 	<ul style="list-style-type: none"> • Action Défi Nano 	<ul style="list-style-type: none"> • Newsletter • Bulletins de veille
	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres inter-entreprises « Drones et Agricultures » • Carrefour de l'innovation agricole : rencontres BtoB • Aferworks et clubs thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Forum Recherche-Industrie sur les molécules biosourcées 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier Propriété Industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de présentation du pôle • Édition d'un bulletin d'informations mensuel (Sillage)
	<ul style="list-style-type: none"> • After-work 	<ul style="list-style-type: none"> • PIC (Plant InterCluster) meeting 2017 (7^{ème} ed) • Colloque filière Viti-Vinicole 2017 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Forum Émergence Projets 2017 (5^{ème} édition) • Workshops financements • Bionetwork Meeting • Journée Innovation Santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Forum Day One dédié à l'open innovation (2^{ème} édition) • Forum Technologies Innovantes en Santé (2^{ème} édition) • Forum Émergence Projets (5^{ème} édition) 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier Propriété Industrielle • Zoom sur les plateformes technologiques GENOTOUL 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualités Adhérents • Newsletter

ANNEXE 4

Les différentes aides publiques aux projets collaboratifs de R&D (Occitanie)
en réponse à des Appels à projets (AAP)

	Finalité	Types de projets - Bénéficiaires	Modalités
Financement par le Fonds Unique Interministériel (FUI)	Soutenir des projets de recherche appliquée portant sur le développement de produits, procédés ou services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme, généralement 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> Projets préalablement labellisés par un pôle de compétitivité Projets associant au moins deux entreprises et un organisme de recherche ou de formation Pilotage obligatoire par une entreprise 	Participation au financement du projet sous forme de subvention
Plateformes régionales de recherche et d'innovation La Région Occitanie	<ul style="list-style-type: none"> Accroître les programmes de R&D entre entreprises et plateformes de recherche Répondre aux demandes d'entreprises en RDI et accélérer le transfert technologique 	<ul style="list-style-type: none"> Projet relevant d'un domaine de Stratégie régionale de l'innovation Projet correspondant à un programme de R&D en collaboration public/privé Engagement financier des entreprises 	Participation au financement du projet sous forme de subventions venant de crédits régionaux et européens (FEDER) ou d'autres contributeurs comme l'ADEME et l'Agence de l'Eau
Financement par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)	Stimuler le partenariat avec les entreprises et le transfert des résultats de la recherche publique vers le monde économique	APP dans le cadre de l'instrument « Projets de recherche collaborative-Entreprises » (PRCE) ou de programmes spécifiques	Participation au financement du projet sous forme de subvention
Aide pour le développement de l'innovation Bpifrance	Aider les entreprises qui mènent des projets d'innovation comportant des travaux de recherche industrielle et/ou de développement expérimental	<ul style="list-style-type: none"> Projet de recherche, développement et innovation (RDI), collaboratif ou non, visant le développement de produits, procédés ou services innovants et présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation PME¹ et entreprises de moins de 2 000 salariés 	Participation au financement du projet, sous la forme d'une avance récupérable ou d'un Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation (PTZI)
Aide aux projets structurants pour la compétitivité (PSPC)	Structurer les filières industrielles en relation avec la recherche publique	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un projet collaboratif d'innovation stratégique dans le cadre du PIA Entreprise implantée en France, Laboratoire, ou établissement de recherche, ou centre de formation, Structure réalisant ou coordonnant des travaux de R&D 	Participation au financement du projet sous forme mixte de subvention et d'avance récupérable émanant de l'État

ANNEXE 5

Cour des comptes
Extrait du référé n° S 2016-2126 adressé au Premier ministre le 4 juillet 2016
sur la politique des pôles de compétitivité

La Cour formule donc les recommandations suivantes :

Recommandation n° 1 : Profiter du bilan à mi-parcours de la phase 3 pour redéfinir, sur la base d'une réflexion stratégique, le positionnement des pôles, tant vis-à-vis de l'État que des collectivités territoriales, leur modèle économique, ainsi que le pilotage de la politique des pôles de compétitivité et sa meilleure intégration dans les politiques de l'État tant en matière de recherche, que d'industrie ou de décentralisation;

Recommandation n° 2 : Différencier le traitement des pôles de compétitivité par l'État, notamment en matière de soutien financier, en concentrant les moyens de la politique industrielle sur les pôles qui y jouent un rôle stratégique;

Recommandation n° 3 : Impliquer tous les ministères concernés par cette politique dans le financement des pôles de compétitivité, tant pour l'animation que pour le soutien des projets;

Recommandation n° 4 : Reconfigurer le FUI afin de simplifier les soutiens à la recherche partenariale et disposer d'un outil répondant mieux aux objectifs de la phase 3 des pôles, en supprimant les appels à projets tout en maintenant les spécificités actuelles du fonds (versement de subvention, soutien à des projets de taille adaptée aux PME);

Recommandation n° 5 : Enlever la qualification de « pôle de compétitivité » aux pôles qui ne répondent pas aux exigences du cahier des charges et dont les résultats sont considérés comme insuffisants dans le cadre des évaluations;

Recommandation n° 6 : Mettre en place un dispositif qui permette de sanctionner les mauvaises pratiques en matière de labellisation des projets.

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ANR	Agence Nationale de la Recherche
AURA	Auvergne-Rhône-Alpes (Région)
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CBS	Cancer Bio Santé
CESER	Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
CIADT	Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire
CICE	Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi
CNEPI	Commission Nationale d'Évaluation des Politiques d'Innovation
CNI	Conseil National de l'Industrie
COFIL	Comité de Pilotage
CSF	Comité Stratégique de Filière
CSFR	Comité Stratégique de Filière Régional
DAS	Domaine d'Activité Stratégique
DGE	Direction Générale des Entreprises
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
EnR	Énergies Renouvelables
ETP	Équivalent Temps Plein
FEDER	Fonds Européen de Développement Économique et Régional
FUI	Fonds Unique Interministériel
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
IRT	Institut de Recherche Technologique
LR	Languedoc-Roussillon
MP	Midi-Pyrénées
NFI	Nouvelle France Industrielle
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur (Région)
PI	Propriété Industrielle
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir
PRTT	Plateforme Régionale de Transfert Technologique
PSPC	Projets Structurants Pour la Compétitivité
RDI	Recherche, Développement et Innovation
SAS	Société par Actions Simplifiée
SATT	Société d'Accélération du Transfert de Technologies
SRI	Stratégie Régionale de l'Innovation
TBS	Toulouse Business School
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
VIE	Volontariat International en Entreprise

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLEGE

Monsieur Daniel THEBAULT
pour le Collège 1

2^{ème} COLLEGE

Monsieur Ludovic ARBERET
pour la CGT

Madame Gaëlle KEDDIDECHE
pour la CFDT

Monsieur Daniel MÉMAIN
pour Solidaires

Monsieur Patrick DELFAU
pour FO

Suffrages exprimés : 192

Pour : 188

Abstentions : 4

Avis adopté

Intervention de Monsieur Daniel THEBAULT

Pour le Collège 1

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le représentant de l'État,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens au nom du premier collègue.

Les pôles de compétitivité sont issus d'une politique nationale comme cela a été rappelé par Virginie GALLIGANI.

Au départ 15 pôles devaient voir le jour, au final nous avons aujourd'hui 71 pôles en France.

Sur notre territoire, nous avons 7 pôles qui ont leur siège en Occitanie plus 6 qui ont une action sur notre territoire, ce qui fait 13 pôles présents en Occitanie.

Je serais curieux de savoir combien d'entre vous pourraient me citer ces 13 pôles sans regarder vos notes.

Tout cela pour vous dire que la lisibilité des pôles est faible !

Notre commission a procédé à un état des lieux des pôles de compétitivité en région Occitanie, ce n'était pas notre rôle d'évaluer ces différents pôles, mais nous nous sommes tenus à vérifier la contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional.

Nous avons retenu une proposition forte, celle d'être acteur dans l'évaluation des pôles sur notre territoire.

Le CESER demande d'être membre du comité de pilotage de la SRI (la stratégie Régionale de l'innovation) qui en associant les compétences de l'état et de la Région pourrait faire une évaluation régulière des pôles de compétitivité en Occitanie.

Nous préconisons aussi d'intégrer les réflexions des comités stratégiques de filières dans les travaux des pôles traitant des mêmes thématiques et, de fait, de mesurer l'impact des pôles sur ces filières.

Enfin les pôles c'est bien, mais ce n'est pas la panacée non plus pour nos PME/PMI, 90 % d'entre elles ne sont pas concernées directement par la politique des pôles.

Par conséquent, il ne faudrait pas que la Région mette tous ses œufs dans le même panier en finançant les pôles que l'État ne voudrait plus financer.

Il faut garder l'esprit des différents contrats que la région met en place pour aider les PME/PMI à se développer comme cela nous a été présenté lors des orientations budgétaires.

Le premier collègue votera cet avis.

Intervention de Monsieur Ludovic ARBERET

Pour la CGT

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le représentant de l'État,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens, au nom du groupe CGT, à remercier Hélène Keller, notre chargée de mission, qui, appuyée par le bureau de la Commission a su synthétiser tant d'auditions, tant de débats passionnés. Si l'évaluation des pôles de compétitivité présents sur le territoire régional n'était pas à l'ordre du jour, nous souhaitons toutefois étudier leur contribution au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional. Et qu'il soit bien clair que cet objectif au vu des moyens dont nous disposions a été atteint.

Ce que nous retenons principalement de nos travaux, c'est que les pôles de compétitivité n'ont atteint que partiellement, après une dizaine d'années d'existence, leurs objectifs premiers qui étaient d'être les outils "*fer de lance*" de l'innovation et de la croissance dans un territoire donné.

Certes la Commission Nationale d'Évaluation des Politiques d'Innovation (CNEPI) nous informe que l'appartenance à un pôle a bien entraîné un surcroît d'investissement en R&D des entreprises (notamment les PME/PMI) avec un effet de levier significatif des fonds publics.

Mais si l'on observe l'effort de financement de la recherche (évolution du ratio DIRD/PIB) en France, le jugement doit être nuancé. Celui-ci stagne autour de 2.2 % et est depuis 25 ans en dessous de la moyenne OCDE et de nos voisins directs (hormis le Royaume-Uni). L'effort privé de recherche, certes en augmentation est singulièrement faible dans notre pays (France : ~1,36 % du PIB; Allemagne : ~2 % du PIB) et le désengagement de l'État accentue d'autant plus cette fragilité (de 1 % à 0,8 % de la DIRDA/PIB). Les pôles ont peut-être contribué à limiter la casse mais n'ont pas été un facteur suffisant, nous ne parlerons ni du Crédit Impôt Recherche ni du Programme d'Investissements Avenir.

L'appartenance à un pôle ne se traduit pas encore par des performances supérieures en aval de la R&D, que ce soit en termes de chiffre d'affaires, de dépôt de brevet, d'exportation, d'emploi local... On nous rétorquera qu'il s'agit bien de la nouvelle tâche des pôles désormais chargés de devenir des « *usines à produits d'avenir* » et que ces critères ne sont pas les plus pertinents, nous nous en sommes rendus compte lors de nos travaux.

Quand nous avons souhaité étudier l'impact direct et indirect en matière d'emploi des pôles afin de l'intégrer dans une des préconisations du projet d'Avis ; il nous a été expliqué que la Direction Générale des Entreprises (DGE) en charge la politique des pôles de compétitivité manquait de moyens.

La question reste posée : qui peut suppléer un état déficient qui se prive des statistiques nécessaires à la bonne compréhension des politiques publiques menées ? Tant en matière d'emplois que de formation.

Nous avons suggéré d'adosser les pôles de compétitivité aux Comités Stratégiques de Filière existants en région afin de mesurer l'impact des pôles sur les filières, d'intégrer les logiques des pôles dans les stratégies des filières voire d'accompagner les pôles dans une réelle démarche prospective.

Cette liaison entre les CSFR et les pôles doit aussi permettre de régler la question de la participation des salariés dans la gouvernance des pôles/des filières.

En effet, dès le départ, nous avons été critiques envers la mise en œuvre des pôles. D'une part, ils n'assuraient pas une représentation équilibrée du triptyque "*formation - recherche - monde économique*", d'autre part, ils ne permettaient pas aux représentants des salariés d'y être force de proposition. Aujourd'hui, la place des salariés n'y est toujours pas reconnue et les rapports entre grands groupes et PME y sont souvent marqués par la domination desdits grands groupes.

Tant que l'État n'aura pas tranché sur le rôle réel qu'il veut attribuer aux pôles (voir les deux pistes soulevées par le CNEPI), sur les pôles qui s'inscrivent réellement dans la politique nationale (Aero, Agri et Eau) ; nous réaffirmerons notre critique à l'égard des pôles réellement existants et notre attachement à de véritables pôles de coopération et de développement territorial au service du fonctionnement de l'interface recherche-industrie.

Le principal objectif de ces pôles de coopération et de développement territorial serait de permettre aux PME/PMI/ETI, qui disposent de peu de moyens (financements, capacités, temps, etc.) à consacrer à la recherche de moyen et long terme, d'accéder aux fruits de ce type de recherche et aux compétences nécessaires. Il s'agirait d'y développer une activité de recherche collaborative, en régions, entre le monde économique, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, les centres techniques industriels, dans le cadre d'une gouvernance équilibrée, qui offrirait une place significative aux PME/PMI/ETI et aux représentants des salariés dans tous les territoires de notre région.

Aujourd'hui faute d'une expertise suffisante, la question de la contribution réelle des pôles à la dynamique de l'écosystème régional reste posée et nous espérons que filière par filière, un bilan sera fait de leur impact économique, social et environnemental sur nos territoires.

Nous interpellons une nouvelle fois à ce sujet le Conseil Régional pour que :

- des Assises de l'industrie se tiennent dans chaque département de notre région ;
- Et que dans le cadre d'un dialogue social territorial rénové, les organisations syndicales puissent prendre toute leur place dans ces assises comme dans les CSFR ou les Assises Régionales. C'est une question de volonté politique.

Considérant que l'ensemble des préconisations émises par le CESER vont dans un sens favorable aux salariéEs et aux habitantEs de notre région, regrettant toutefois que le dogme libéral de compétitivité n'ait pas été plus fermement condamné, le groupe CGT décide de voter POUR CET AVIS.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Gaëlle KEDDIDECHE

Pour la CFDT

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le représentant de l'État,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

La réforme territoriale portée par la loi NOTRe du 7 août 2015, a renforcé les régions en leur donnant de nouveaux périmètres d'intervention.

En effet, les régions sont devenues compétentes en matière de développement économique et participent désormais à la dynamique économique régionale des pôles de compétitivité et plus directement au financement de projets labélisés par les pôles.

Les pôles de compétitivité reflètent cette volonté déclinée par le traité de Lisbonne, de faire de l'Europe un territoire de l'innovation et de l'excellence en devenant des « usines à projets », puis plus tard des « usines à produits d'avenir » conformément au souhait de l'État en 2012.

Or ici même naît un paradoxe : développer les territoires de la France sur le modèle traditionnel par une répartition équitable des richesses, ou concentrer autour des pôles d'innovation, une structure de recherche et de développement en compétition avec le monde.

Ainsi, les pôles se déclinent en trois volets, mondial, à vocation mondiale et national.

L'avis de la Commission 5 « Transfert-Innovation-Valorisation de la recherche », tente tout au long de ce document d'adopter une voie médiane.

Cet exercice difficile prend appui sur plusieurs expériences novatrices, qui ont su allier richesses locales, développement de nouveaux produits, et parfois, commercialisation.

À ce titre, la CFDT soutient toute volonté de concilier les initiatives locales participant à l'aménagement du territoire et la richesse économique régionale, d'autant plus si ces démarches fonctionnent par la création de réseaux entre la recherche, les entreprises et la formation.

L'efficacité de la politique se décline à tous les niveaux de l'élaboration d'un projet de pôle de compétitivité. Chaque acteur d'un territoire doit et peut initier un travail collectif afin de créer ce fameux esprit cluster.

Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ? C'est « une combinaison sur un espace géographique donné d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale, destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant ».

Sous cette définition se situent les trois piliers, la formation, la recherche et l'entreprise, inscrits dans un territoire.

De ce fait, la CFDT regrette que la formation soit restée le parent pauvre des pôles bien qu'elle en constitue l'un des trois piliers.

La CFDT insiste sur la nécessité de trouver un cadre pérenne pour garantir le financement de l'animation des pôles soumis aujourd'hui à un autofinancement avec un taux moyen de ressources privées proche de 50%.

La CFDT soutient les propositions autour de la simplification du financement des projets des entreprises et particulièrement des petites entreprises. Ces structures semblent plus mobiles et plus adaptées à intervenir dans un développement rapide de la mise en œuvre de l'innovation. Toutefois, pour la CFDT, le développement du dialogue social est un élément essentiel de réussite des projets.

Ainsi, la CFDT approuve l'émergence de réseaux favorisant l'intelligence collective mais elle souhaite que tous les acteurs concernés soient sollicités, particulièrement les partenaires sociaux trop peu représentés au sein des instances de gouvernance et des Conseils d'Administration.

Le manque de recul de ce mode de fonctionnement estompe une réelle évaluation, hormis les grandes lignes du rapport des cabinets BCG et CM International, « le dispositif des pôles de compétitivité semble suffisamment prometteur pour être maintenu... ».

À l'instar de cette évaluation, la CFDT soutient l'idée d'une définition des pôles de compétitivité s'ouvrant vers une compétition mondiale, avec une véritable politique européenne des régions inscrite dans des stratégies de développement durable.

Les propositions et les préconisations de l'avis présenté par Mme Virginie GALLIGANI vont en ce sens, c'est pourquoi la CFDT votera pour cet avis.

Pour terminer, nous tenons à remercier notre chargée de mission, Mme Hélène KELLER pour la qualité de son travail, le Président de la Commission Alain RADIGALES ainsi que tous les membres de la commission ayant participé à l'écriture de cet avis.

Intervention de Monsieur Daniel MEMAIN

Pour Solidaires

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le représentant de l'État,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Pour établir notre position sur cet avis à la fois synthétique et pertinent, nous nous sommes livrés à un petit exercice sur les fréquences d'utilisation de certains mots dans ce rapport.

Mots	Occurrence dans le rapport
Compétitivité (hors titres et entêtes de pages) +Performance / performant 10	128
Innovation Dont Innovation sociale 1	97
Recherche dont Recherche appliquée 2 Recherche fondamentale 1	79
Entreprises	67
Finance (s)/ financement/financier(s) /autofinancé(s)	67
écosystème(s)	64
Dynamisme dynamiser dynamique...	64
Évaluation/ évaluer/évaluateur	61
Public/publique	47
Économie, économique... (hors CESER)	44
Etat	43
Coopération/ collaboration	37
Emploi(s)	30
Établissements (enseignement, publics, de recherche) + Organismes de recherche	14
Social(e) (hors CESER)	9
Environnement (hors CESER)	8
Aménagement (du territoire)	5
Mise en réseau	2
Conditions de travail	1
Rémunération(s) / protection sociale / progrès /Services Publics...	0
Solidaire(s) /solidarité	0

Tout en reconnaissant la qualité du travail accompli par les membres de la commission et l'équipe du CESER dans ce rapport, Solidaires s'abstiendra.

Intervention de Monsieur Patrick DELFAU

Pour Force Ouvrière

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le représentant de l'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Ce projet d'avis sur la contribution des pôles de compétitivité au renforcement de la dynamique de l'écosystème régional est le fruit d'un travail de la commission 5.

Le CESER a toujours soutenu les pôles de compétitivité depuis leurs créations. Il a souhaité réfléchir sur l'impact des pôles sur l'écosystème régional et s'est autosaisi.

Les pôles de compétitivité, créés en 2004, sont constitués d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur, d'organismes de recherche qui ont vocation à travailler ensemble. L'objectif initial était de créer des écosystèmes favorisant l'innovation.

La mutualisation de leurs moyens en R&D (Recherche et Développement) doit permettre aux pôles d'accroître leurs actions et que leurs projets puissent aboutir à une mise sur le marché afin de pouvoir bénéficier de retombées économiques.

Aujourd'hui avec la réforme territoriale, les régions sont devenues compétentes en matière de développement économique. Notre région Occitanie sera donc encore plus sollicitée pour financer les projets des pôles de compétitivité.

Les pôles devront adapter leur organisation en fonction des nouvelles compétences des régions.

Certaines entreprises rencontrent des difficultés pour obtenir des financements pour leur projet de R&D. De plus, les pôles dépendent principalement des financements publics.

La politique nationale sur les pôles a évolué depuis sa mise en place, plusieurs phases d'évaluation ont permis de réorienter les objectifs en fonction des résultats.

Sur les 71 pôles au niveau national, notre région en compte 7 qui ont leur siège en Occitanie. Certains sont labellisés « mondiaux » comme Aerospace Vallée, d'autres sont plus « locaux ».

Les pôles depuis quelques années se tournent davantage vers des projets qui transforment les efforts de R&D en produits innovants ayant des débouchés économiques plus rapides.

Suivant les secteurs d'activités les pôles n'ont pas la même importance, comme dans l'aéronautique et l'espace où nous sommes leader européen, dans l'industrie agro-alimentaire où nous sommes troisième région au plan national.

La santé est aussi un secteur dynamique avec le pôle Cancer-Bio-Santé.

Le secteur des énergies renouvelables, avec la production photovoltaïque, l'éolien, l'hydroélectrique est aussi source de développement et d'innovation.

Toutes les entreprises de ces secteurs en développement sont créatrices d'emploi ce qui est important pour l'économie de notre région. Force Ouvrière ne peut que s'en féliciter.

Les pôles rayonnent dans chaque domaine d'intervention, au niveau régional, mais certains ont une visibilité jusqu'à l'international.

Pour les plus petits, ils sont obligés de se regrouper et de mutualiser leur moyen pour avoir plus d'efficacité dans leur projet ou leur action.

L'État a réduit les crédits alloués aux pôles, ce qui leur impose de se tourner vers d'autres financements, publics ou privés.

Malgré les difficultés financières, l'impact de l'action des pôles sur la R&D a eu un effet levier significatif, les entreprises membres s'impliquent davantage, elles recrutent du personnel, elles investissent davantage dans la recherche et le développement.

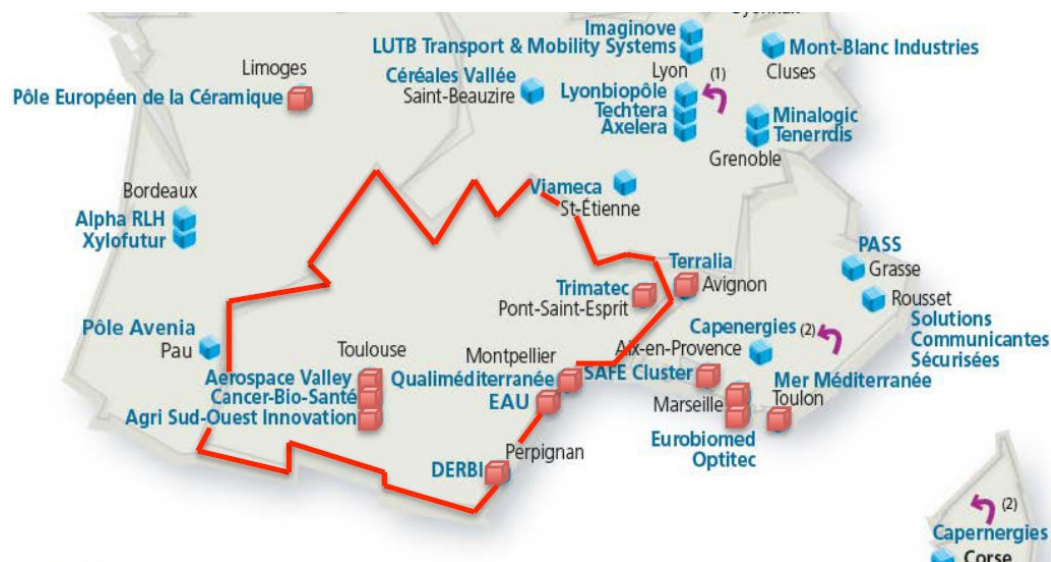
L'impact des pôles sur l'emploi reste difficile à évaluer au niveau régional, trop de facteurs sont en jeu. Aucun critère ne permet de mesurer spécifiquement les emplois attribués aux pôles, la création d'emplois dépend des différentes politiques économiques.

Le groupe Force Ouvrière partage les préconisations développées dans ce projet d'avis et le votera.

REVUE DE PRESSE

En Occitanie, les pôles de compétitivité doivent élargir leur territoire et renforcer leur collaboration (Ceser)

Par [Gwénaëlle Conraux](#)



[Les pôles de compétitivité en Occitanie.](#)

Le Ceser Occitanie préconise de poursuivre la réflexion d'un élargissement des pôles de compétitivité aux régions transfrontalières ainsi qu'un renforcement de leur collaboration avec les autres structures de développement économique et d'innovation. Dans un [rapport](#) adopté le 26 octobre 2017, le Ceser indique s'être construit un "jugement favorable" sur le rôle joué par les pôles de compétitivité sur l'écosystème régional, en termes d'aménagement du territoire et de mise en réseau des acteurs de l'innovation. Sept pôles de compétitivité ont leur siège en Occitanie. Par ailleurs, le Ceser demande à être intégré au comité de pilotage de la stratégie régionale de l'innovation et aux comités stratégiques de filières. La veille, le Cese a rendu un rapport préconisant une distinction entre des pôles nationaux et régionaux ([lire sur AEF](#)).

Le Ceser Occitanie préconise la mise en place d'un accompagnement des sept pôles de compétitivité du territoire tant pour répondre aux bilans d'évaluation, que pour réfléchir à une stratégie tirant parti des potentialités de la nouvelle région et ainsi maintenir ou acquérir une dimension internationale. Pour "préparer l'avenir", le Ceser Occitanie préconise également de poursuivre l'élargissement du territoire des pôles aux régions transfrontalières, telles que l'Aragon, la Catalogne et les Îles Baléares.

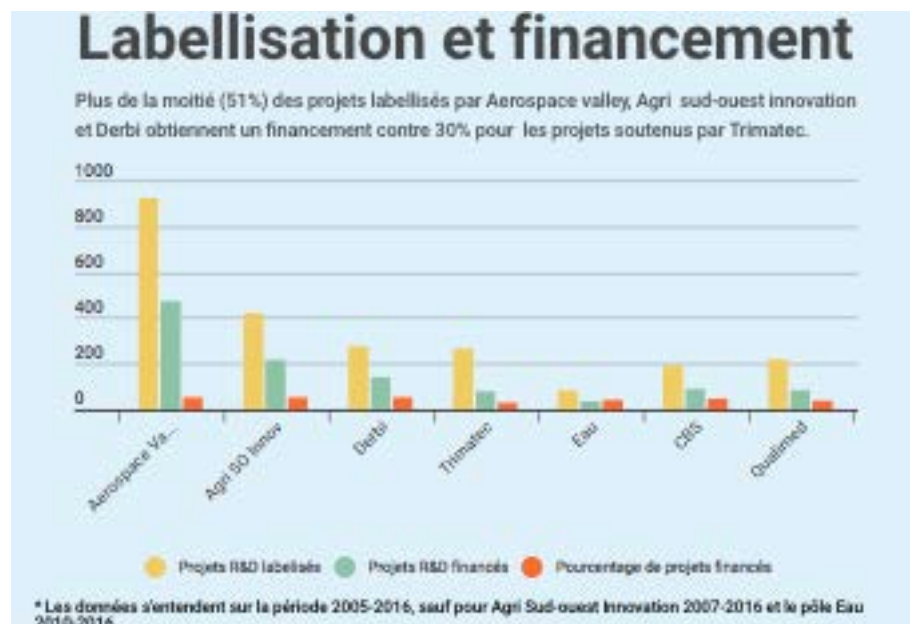
NE PAS OUBLIER LES SHS NI L'INNOVATION SOCIALE

Il demande aussi aux pôles de renforcer leurs collaborations avec les structures de développement économique et d'innovation (les Satt Toulouse Tech Transfer et AxLR, l'IRT Saint-EXupéry, CEA-Tech,

Transferts, Madeeli, Invest Sud de France et les incubateurs). Enfin, il souhaite que le "potentiel régional en matière de sciences humaines et d'innovation sociale" prenne toute sa place tant dans les appels à projets que dans le pilotage et l'accompagnement des pôles de compétitivité.

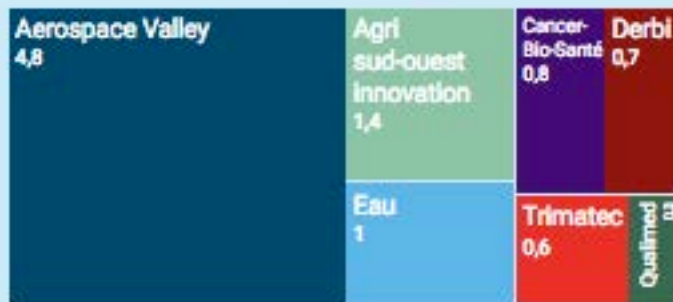
Si le Ceser constate que les sept pôles de compétitivité présents en Occitanie sont "hétérogènes", "chaque acteur a trouvé sa place et son intérêt", estime-t-il.

Infographie de Gwenaëlle Conraux / AEF à partir des données contenues dans l'avis



Budget de fonctionnement

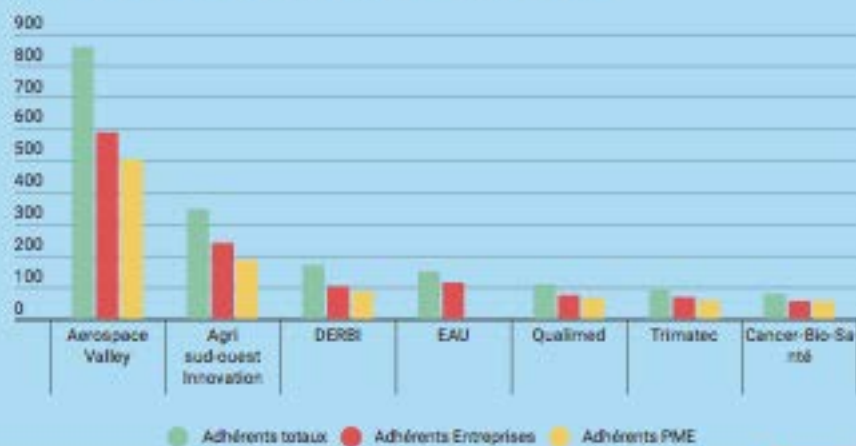
annuel en millions d'euros



Moyens humains



Nombre d'adhérents



Source : AEF - 21/11/2017